

# document de travail

janvier 2010

84

Participation des communautés à la préservation de  
la biodiversité :

un cadre analytique amélioré pour les praticiens

Olivier Charnoz, département de la Recherche, AFD ([charnozo@afd.fr](mailto:charnozo@afd.fr))

## Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes  
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France  
Département de la Recherche [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

## Remerciements

Ce document de travail s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche de l'AFD sur « Biens publics mondiaux et pratiques locales », qui comprend la réalisation d'études de cas en Amérique latine et en Asie. L'auteur voudrait remercier le *Centre for the Study of Global Governance*, de la *London School of Economics* (LSE), pour son soutien sans faille. Il tient également à exprimer sa reconnaissance au docteur Anthony Hall, du *Social Policy Department* à la LSE, pour ses précieux avis et commentaires.

## Avertissement

Les analyses et conclusions présentées dans ce document sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directeur de la publication : Jean-Michel SEVERINO

Directeur de la rédaction : Robert PECCOUD

ISSN : 1954-3131

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2010

Mise en page : Anne-Elizabeth COLOMBIER

# Sommaire

---

<b>Résumé</b>	<b>4</b>
---------------	----------

---

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
---------------------	----------

---

<b>1. Évaluer la participation des communautés</b>	<b>6</b>
1.1 Objectifs : la participation – un moyen ou une fin ?	6
1.2 Degré d'inclusion : qui participe ?	8
1.3 Origines : qui déclenche, conçoit et soutient ?	10
1.4 La participation à quoi et quand ?	11
1.5 Intensité : une participation plus ou moins active ?	12
1.6 Quel rôle pour l'État ?	13
1.7 Contraintes et incitations	15
1.8 Aide-mémoire	17

---

<b>2. Du capital social : dynamiques et inerties</b>	<b>20</b>
2.1 Dimensions et ambiguïtés du capital social	20
2.2 Examiner le capital social <i>in situ</i>	22
2.3 Histoire, dynamiques et inerties du capital social	23

---

<b>3. Étudier les effets de l'organisation du pouvoir</b>	<b>27</b>
3.1 Pouvoir contraignant	28
3.2 Pouvoir institutionnel	28
3.3 Pouvoir structurel	29
3.4 Pouvoir productif	30
3.5 Formations de pouvoir locales/mondiales	33

---

<b>4. Intégrer l'histoire naturelle et l'histoire des civilisations</b>	<b>36</b>
4.1 Élargir l'analyse temporelle de la durabilité	36
4.2 Une participation en quête d'homéostasie	37
4.3 Crises historiques et révolutions	38
4.4 Choix historiques et valeurs sociales	39

---

<b>Conclusion</b>	<b>41</b>
-------------------	-----------

---

<b>Références bibliographiques</b>	<b>42</b>
------------------------------------	-----------

---

## Résumé

Ce document propose un cadre analytique amélioré à l'intention des concepteurs et des évaluateurs de projets avec, pour finalité, de renforcer l'analyse des initiatives reposant sur la « participation des communautés » – notamment pour des projets de préservation de la biodiversité. L'auteur s'efforce de combler une lacune fréquente dans l'examen des projets participatifs, à savoir l'absence de perspective historique et d'analyse des structures de pouvoir. Les concepts qu'il présente devraient éclairer les praticiens, aux différentes étapes du cycle du projet, sur ce qu'ils sont « en train de faire » et sur ce qu'ils « veulent faire » avec les communautés locales et dans leur intérêt. Le cadre proposé commence par fournir un

ensemble de typologies permettant d'anticiper et d'évaluer les différentes formes possibles des processus participatifs. Il s'attache ensuite à la notion clé de « capital social », au cœur des projets participatifs mais qui est rarement analysée en profondeur. Le cadre aborde ensuite la question complexe du « pouvoir » et différentes manières de l'appréhender au moment d'examiner les multiples impacts des projets participatifs au niveau local. Pour finir, l'auteur plaide pour l'adoption d'une perspective temporelle élargie, qui intègre l'interaction dynamique et historique entre l'homme et la nature sur le plan local. Les crises écologiques passées ont beaucoup à nous apprendre pour la conception et l'évaluation des projets participatifs actuels.

## Introduction

Ce document de travail s'adresse aux concepteurs et aux évaluateurs de projets. Il propose des outils pour approfondir l'analyse des programmes participatifs, en particulier ceux qui s'intéressent à la préservation de la biodiversité. L'auteur propose un cadre conceptuel amélioré et plusieurs grilles analytiques utiles pour mettre au point des méthodologies d'évaluation – un processus qu'il convient idéalement d'engager dès les premières phases de la conception d'un projet. Le cadre présenté ici ne prétend pas remplacer des cadres plus généraux mais seulement les compléter ou les perfectionner. Il laisse donc de côté des aspects essentiels qu'une véritable évaluation de projet se doit d'intégrer – comme une stricte appréciation de l'efficacité en termes d'environnement.

Nous commencerons par nous intéresser aux processus participatifs, en faisant appel à des typologies qui permettent d'analyser en profondeur leur « qualité ». Nous verrons

ensuite qu'il convient d'accorder davantage d'importance aux évaluations *a priori* et *ex post* du « capital social » – un aspect rarement abordé ou évalué, quand il l'est, de manière plutôt anhistorique. Une grille analytique nous permettra d'identifier les multiples effets, intentionnels ou non, des projets participatifs sur les structures de pouvoir en place. Les phénomènes de pouvoir sont peu pris en compte dans les évaluations de projet et encore moins appréhendés de manière globale, étant donné que les différentes formes de « pouvoir » sont difficiles à conceptualiser. Pour finir, nous défendrons une appréciation historique des interactions de l'homme et de la nature dans le contexte de projets de biodiversité, afin de mieux comprendre la manière dont la société et l'environnement locaux ont réagi dans le temps à leurs pressions dynamiques mutuelles – un processus extrêmement riche d'enseignements pour concevoir et évaluer des projets.

# 1. Évaluer la participation des communautés

Les évaluations classiques de projets participatifs ouvrent rarement une vraie discussion sur les processus participatifs eux-mêmes. Ceux-ci sont en général décrits et évalués rapidement et de manière sommaire, plutôt sur la base d'indicateurs quantitatifs (comme le nombre de réunions des parties prenantes ou de sessions d'information du public). Pourtant, l'analyse de la participation peut – et doit – aller plus loin, pour mieux en saisir la « qualité ». Ce type de recherche évaluative peut se révéler très coûteux et sembler inutile, surtout si le projet participatif est jugé plutôt réussi au regard des objectifs environnementaux atteints. Dès lors, pourquoi les bailleurs de fonds dépenseraient-ils du temps et de l'argent à évaluer le degré et la qualité de la « participation » ?

D'abord, parce que les projets participatifs sont plus coûteux que les projets sans participation. Il convient donc d'apprécier la justification de la participation et sa valeur ajoutée et, partant, la manière dont la participation peut

infléchir les résultats. Ensuite, parce que l'une des raisons d'être de la participation dans la gestion environnementale tient à ce qu'elle est censée améliorer la pérennité à long terme des institutions chargées de cette gestion, en favorisant des changements dynamiques et l'intégration de nouveaux partenaires, sereinement et efficacement. Par conséquent, toute appréciation solide de la pérennité doit s'intéresser à la résilience et à la qualité des processus participatifs.

La participation communautaire se décline en plusieurs catégories, en fonction des critères suivants : les motifs débouchant sur une participation (en tant que moyen ou en tant que fin) ; les participants concernés (franges plus ou moins importantes de la communauté) ; les initiateurs du projet ; le moment où la participation intervient (de l'identification à l'évaluation) ; le caractère actif ou passif de la participation ; le rôle de l'État ; et les incitations, désincitations et contraintes à l'œuvre.

## 1.1 Objectifs : la participation – un moyen ou une fin ?

La notion de participation est intrinsèquement ambiguë, qu'il s'agisse de la préservation de la biodiversité ou d'autres domaines. Elle peut être considérée comme une fin en soi ou comme un moyen d'obtenir un autre résultat, économique ou écologique. Elle peut servir d'instrument ou être considérée comme quelque chose de fondamentalement précieux, qui conserve sa valeur prééminente quel que soit le résultat.

Ces deux perspectives ont des implications radicalement opposées, qui imposent aux évaluateurs de prendre position très en amont. Lorsque la participation est conçue de manière instrumentale, le risque est de sous-analyser les relations sociales, de ne pas y toucher ou de ne les modi-

fier que si elles menacent la réalisation d'un objectif donné. À l'inverse, si elle est considérée comme une fin, la participation doit entraîner une transformation des relations de pouvoir, au sein de la communauté et avec les agents extérieurs – que ce soient des bailleurs internationaux, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des autorités publiques. La participation implique alors un projet émancipateur qui vise à corriger des relations de pouvoir inégales.

Ainsi, Goulet (1989) y voit surtout « la participation des non-élites », par opposition aux « élites » que sont les fonctionnaires, les experts du développement voire les chefs de communautés locales. Les communautés ne sont pas des

constructions sociales homogènes : elles abritent des groupes affaiblis ou marginalisés, du fait de l'âge, du genre, de l'appartenance ethnique, des capacités, de l'éducation, des moyens de subsistance, des biens, etc. La participation en tant que fin garantit « le traitement non instrumental des individus impuissants, en leur redonnant de la dignité en tant qu'êtres de valeur, quelle que soit leur productivité, leur utilité ou leur importance » pour la réalisation de certains objectifs définis par des agents extérieurs (Goulet, 1989, p. 171).

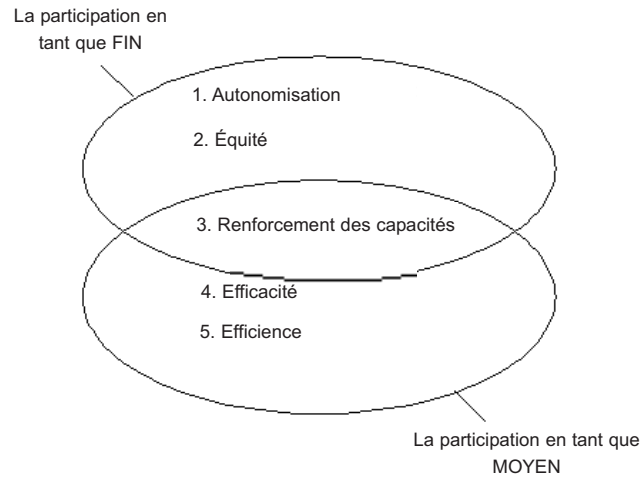
Oakley (1989) souligne, comme d'autres, que les grosses bureaucraties (fonction publique, bailleurs internationaux, voire même ONG) ont naturellement tendance à considérer la participation comme un moyen, étant donné les pressions pour l'obtention d'objectifs primordiaux préexistants – et qui sont rarement définis en termes de promotion de la participation politique. L'équilibre auquel ils parviennent entre la participation vécue comme une fin plutôt que comme un moyen varie selon leur culture institutionnelle, les traditions et/ou la pression des groupes d'intérêt externes.

Dans la lignée de Pinto da Silva (2002), nous identifions cinq objectifs que les bailleurs de fonds ou les pouvoirs publics peuvent poursuivre au moment de promouvoir des projets environnementaux participatifs. Le graphique 1 propose une organisation possible de ces objectifs. Le premier – l'« autonomisation » – est le plus proche du concept de participation considérée comme une fin. L'autonomisation consiste à redistribuer le pouvoir à ceux qui en sont exclus. Fondamentalement politique, ce concept est souvent salué comme l'objectif de « participation véritable ». Le deuxième objectif possible, encore proche de la « participation en tant que fin » est l'« équité accrue » en termes d'accès aux ressources pour les groupes marginalisés que sont notamment les femmes ou les personnes âgées. Mais ces objec-

tifs d'« autonomisation » et d'« équité accrue » appellent à contourner les structures de pouvoir en place qui pourraient être recrées dans des projets environnementaux mais aussi à éviter toute captation des projets par les élites locales. L'objectif de « renforcement des capacités » se situe juste à la frontière de la participation considérée comme une fin plutôt qu'un moyen. Il implique un processus d'apprentissage à la fois individuel et collectif qui permet à la communauté d'acquérir de nouvelles compétences et institutions, lesquelles renforcent son autonomie et son aptitude à se gérer seule. De l'avis général, la pérennité du projet est étroitement liée aux capacités locales qui resteront en place bien après que l'aide extérieure aura pris fin. Enfin, on trouve des objectifs basés sur une vision strictement instrumentale de la participation. Il s'agit d'abord de l'objectif d'« efficacité accrue », que la participation peut entraîner en intégrant des connaissances et des institutions locales mieux placées pour gérer les réalités et les attentes du crû. Ensuite, alors même que les approches participatives sont en général chronophages, la participation peut être associée à un objectif d'« efficacité accrue », qui permet d'éviter des erreurs coûteuses et d'assurer en même temps un partage du coût des intrants. Les contributions de la communauté, en nature ou en espèces, sont souvent vécues par les bailleurs de fonds comme une preuve du sérieux de leur engagement.

L'évaluation des programmes participatifs exige de s'interroger au préalable sur la philosophie du concept initial du projet en matière de participation – considérée comme un instrument ou comme une fin en soi – mais aussi d'examiner le processus de mise en œuvre pour voir si cette vision a été respectée d'un bout à l'autre. La désignation de la participation comme moyen plutôt que comme fin entraîne également des considérations déontologiques particulières qui seront abordées dans la section 3 de ce document.

Graphique 1. Les objectifs de la participation des communautés dans les projets environnementaux



## 1.2 Degré d'inclusion : qui participe ?

Une deuxième série de questions doit être envisagée au moment d'évaluer la participation communautaire, pour savoir « qui a effectivement participé ». La réponse peut sembler évidente : c'est la communauté ! Mais qu'est-ce que cela signifie ? La notion apparemment évidente de « communauté » est loin de l'être.

Comme l'explique Agarwal (2001), l'idée de « communauté » a connu ses heures de gloire et de purgatoire dans la théorie sociale. Pour les opposants à la « modernisation », la « communauté » était un concept positif – et inversement<sup>1</sup>. La célèbre opposition formalisée par Tönnies, entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* (communauté contre société), a donné à la notion de « communauté » le sens d'un « tout organique » qui fournit à ses membres des liens sociaux, des fonctions et des identités positifs. Cette vision romantique des « communautés », qui procède d'une représentation désenchantée de la « modernité », explique en partie l'attraction durable des environnementalistes pour ce concept. Dans les programmes de biodiversité, la « communauté » est souvent conçue comme une entité sociale organique soudée par une identité culturelle, des normes sociales, un territoire géographique délimité et un intérêt commun pour les ressources naturelles locales.

Mais la cohérence, l'harmonie interne et l'homogénéité de

ces « communautés » sont souvent et grossièrement surestimées. Chaque communauté a plus de chance d'être une « communauté de communautés », elles-mêmes organisées en sous-groupes aux intérêts, statuts, affiliations politiques, biens et parfois religions différents voire contradictoires. Du fait même de cette diversité, les préférences sociales d'une communauté peuvent manquer de cohérence et déboucher sur un conflit (Steelman et Ascher, 1997). En outre, les communautés peuvent aussi abriter des individus aux stratégies égocentriques. Les gens n'éprouvent pas forcément un sentiment partagé de « communauté » pour la seule raison qu'ils partagent un même environnement institutionnel et naturel. Chacun peut (et c'est souvent le cas) voir dans l'autre une menace pour sa survie (McCay et Jentoft, 1998, p. 23), même dans les groupes sociaux à faible revenu – à l'instar des pêcheurs pauvres des Caraïbes. Depuis quelque temps, les milieux environnementalistes se font de plus en plus l'écho de cette réalité (Agrawal et Gibson, 1999).

<sup>1</sup> Les philosophes sociaux comme Marx, Spencer ou Durkheim à ses débuts voient dans la « modernisation » une libération de l'humanité du carcan des traditions, de la tyrannie de la coutume, des structures sociales ancestrales et de la vie rurale – autant d'éléments que le terme de « communauté » s'efforce de recouvrir. À l'inverse, des auteurs comme Tönnies, Durkheim à la fin de sa vie ou Dewey voient le « progrès » comme une dynamique destructrice des liens sociaux, du sens de l'individualisme et de l'appartenance (Agrawal, 1999).



La stratification sociale est partout et les différentes formes de capital sont inégalement réparties, même au sein de groupes d'intérêt relativement cohérents. En fonction du capital social de chacun, l'implication sera plus ou moins marquée. Des groupes spécifiques – comme les pêcheurs ou les propriétaires terriens – peuvent eux aussi être analysés en termes d'élites et de non-élites. On peut attacher une attention particulière aux groupes défavorisés, comme les pauvres, les migrants, les jeunes, les femmes, etc. Ainsi Agarwal (2001) a mesuré la participation de groupes forestiers en Inde et au Népal selon que ceux-ci incluaient ou non les femmes.

Avec cette approche de la notion de communauté, on peut analyser le degré d'inclusion de la « participation communautaire » (PC) selon deux grands axes : 1) le premier traduit l'étendue (étroite/large) des sous-groupes communautaires participant activement au projet ; 2) le second examine tous les sous-groupes pour voir si la participation concerne les élites, les non-élites ou un mélange des deux. Le premier axe évalue la diversité des sous-groupes impliqués dans le projet alors que le second mesure l'insertion ou l'exclusion des personnes n'appartenant pas à l'élite parmi les sous-groupes.

Le tableau 1 propose donc un aperçu des différentes configurations possibles du degré d'inclusion. Cela va du cas 1 (une PC élargie et socialement mixte – la configuration la plus inclusive) au cas 6 (une PC étroite et centrée sur les élites – la configuration la moins inclusive). Il faut souligner que le ciblage des groupes marginaux, s'il est populaire chez les bailleurs de fonds internationaux, peut se révéler être une arme à double tranchant. Ainsi, un projet participa-

tif de gestion maritime ne s'adressant qu'aux pêcheurs les plus pauvres n'est certainement pas centré sur les élites mais il ne sera pas non plus très inclusif si les autres groupes ayant un enjeu dans ce processus sont laissés de côté.

En outre, il ne suffit pas de considérer la seule communauté locale lorsque l'on étudie le degré d'inclusion. Il faut également apprécier le « degré d'inclusion des parties prenantes » du projet et la comparer éventuellement au « degré d'inclusion de la communauté ». Une analyse détaillée de tous les partenaires et parties affectées constitue la première étape indispensable à la fois lors de la préparation d'un projet participatif quelconque et lors et de son évaluation (Hampton, 1999). Cela conduit à dresser une carte de toutes les parties potentiellement affectées ou pouvant influencer le processus, dont certaines se situent en dehors de la communauté locale – comme les pouvoirs publics (locaux, régionaux ou centraux), les différentes organisations de la société civile non locales (ONG nationales ou internationales), les acteurs économiques de toute nature (entreprises identifiables, consommateurs), etc.

Pour dresser la carte des groupes de parties prenantes, deux questions devront être posées pour chaque groupe identifié : 1) Le groupe a-t-il un enjeu/un intérêt majeur ou mineur dans la participation au projet ? 2) Le groupe a-t-il potentiellement une influence majeure ou mineure sur le projet ? Les enjeux et l'influence sont les deux critères définissant le fait d'être partie prenante. Une fois ces éclaircissements apportés, on peut encore se demander si les différents groupes sont effectivement inclus dans le projet participatif et s'ils ont le moyen de s'exprimer.

**Tableau 1. Six configurations du degré d'inclusion des communautés**

Portée des sous-groupes	Large	Étroite
	Participation au sein des sous-groupes	
Socialement mixte	1. PC large et socialement mixte	4. PC étroite mais socialement mixte
Centrée sur les non-élites	2. PC large centrée sur les non-élites	5. PC étroite centrée sur les non-élites
Centrée sur les élites	3. PC large mais centrée sur les élites	6. PC étroite et centrée sur les élites

### 1.3 Origines : qui déclenche, conçoit et soutient ?

Les projets participatifs peuvent également être classés en fonction des « agents à l'origine du projet » comme le suggère Goulet (1989). Cette approche se révèle encore plus féconde si l'on décompose les agents en trois catégories : initiateurs, promoteurs et concepteurs.

- Les initiateurs sont les « agents à l'origine du projet », ceux qui ont donné l'impulsion initiale du changement et ont eu l'idée de créer un projet communautaire. Ce sont habituellement des parties prenantes qui ne se satisfont pas du *statu quo*. Leur idée de départ n'est pas forcément celle qui sera retenue et mise en œuvre, mais sans leur initiative, rien ne se serait passé ;
- les promoteurs sont des acteurs qui rejoignent les initiateurs en amont du projet et appuient leur volonté de changement à travers des réseaux et des ressources (politiques, techniques ou financières). Ils n'en conservent pas moins leurs propres opinions et motivations ;
- les concepteurs sont des individus, des groupes ou des organisations qui participent de manière assez détaillée à la conception du projet à mettre en œuvre. Souvent, ils sont recrutés parmi les initiateurs et les promoteurs mais ils peuvent aussi venir d'ailleurs, comme dans le cas d'experts étrangers appelés en renfort. Il s'agit ici d'identifier qui – le cas échéant – a eu le plus d'influence sur le concept du projet.

Une telle analyse des « agents à l'origine du projet » est sans doute une étape critique de toute évaluation rigoureuse. En outre, les résultats de cette analyse doivent permettre de classer le programme participatif, considéré globalement, dans l'une des quatre catégories suivantes : participation de l'« intérieur »<sup>2</sup> ; participation d'« en haut » ; participation de l'« extérieur »<sup>3</sup> ; ou participation de « sources équilibrées ». Toute la difficulté consiste à voir si des agents – et lesquels – tendent à prendre l'ascendant.

(1) *Participation de l'intérieur*. Dans certains cas, les initiateurs, les promoteurs et les concepteurs proviennent pour l'essentiel de la communauté locale. Les derniers se mobilisent d'eux-mêmes pour traiter d'une problématique quelconque ou s'opposer à une politique.

En période d'urgence ou de crise notamment, de nouveaux réseaux de solidarité peuvent apparaître ou d'anciens être réactivés. Ces réseaux viennent parfois pallier l'arrêt de la fourniture de services publics essentiels – comme le ramassage des ordures (ce fut le cas en Argentine après 2001), l'enseignement fondamental ou la police des rues. La littérature sur le développement fait souvent l'éloge de ces initiatives de la base (voir Easterly, 2006, chapitre 10). Cette forme de mobilisation autonome peut être encouragée par un cadre d'appui fourni par le gouvernement ou des ONG. Mais ce type de participation ne remettra pas forcément en cause la répartition des richesses et du pouvoir qui prévaut au sein de la communauté, sachant qu'elle peut aussi être dirigée d'un bout à l'autre par les élites locales.

(2) *Participation d'en haut*. Dans cette configuration, les initiateurs, les promoteurs et les concepteurs sont majoritairement issus des autorités centrales. Les projets participatifs locaux sont souvent décidés et conçus « d'en haut », par l'État ou par des partis politiques qui souhaitent refondre l'offre de certains services publics. Ce fut le cas au Brésil, par exemple, lorsque le gouvernement fédéral a lancé sous l'impulsion du président Lula des réformes participatives comme les services de santé municipaux ou les conseils de l'eau. L'État indien du Kerala est quant à lui réputé pour avoir mis en œuvre une forme aboutie de décentralisation qui implique directement les communautés rurales. Le gouvernement central occupe une position idéale pour modeler ces nouveaux dispositifs de gouvernance (ou s'y opposer). Il dispose des instruments législatifs lui permettant de créer les cadres juridiques et politiques nécessaires. Il peut aussi soutenir les projets participatifs par le biais de la formation, des systèmes d'exécution, d'incitations économiques, d'expertise, etc.

<sup>2</sup> Goulet (1989) parle de « participation depuis le bas » – par opposition aux « élites » qui se situent « au-dessus ». Nous préférons parler de « participation de l'intérieur » pour bien montrer que les agents à l'origine du projet font partie de la communauté elle-même.

<sup>3</sup> Nous suivons ici la typologie de Goulet (1989) mais avec une modification partielle de sa forme et de sa signification.

(3) *Participation de l'extérieur.* Parfois, la composition des initiateurs, promoteurs et concepteurs est dominée par des « agents extérieurs » (ONG non locales, experts étrangers, organisations internationales, etc.). Dans les projets participatifs, les acteurs extérieurs (qu'ils soient nationaux ou internationaux) sont supposés imposer leur vue à toutes les parties prenantes. En principe, ils devraient simplement faciliter l'intégration de toutes les parties concernées dans le processus et servir uniquement de catalyseurs. En théorie, ils devraient aussi disparaître dès que les intéressés créent leurs propres processus.

Or, la plupart des observateurs notent que cet idéal reste souvent utopique. Tout d'abord, les principes participatifs (à commencer par la « décentralisation ») sont de plus en plus souvent imposés aux pays bénéficiaires par les bailleurs de fonds étrangers, à travers la conditionnalité (le soutien financier étant lié à des politiques de développement ou d'environnement ; Smoke, 2003). Dans ce cas, les influences extérieures se cachent derrière une « participation d'en haut » dirigée par l'État. Mais l'influence extérieure peut être plus directe, comme en Amérique latine où des ONG et des fondations internationales prennent souvent l'initiative de projets locaux qu'elles mettent ensuite en œuvre sur le terrain. Bien que leurs « agents de changement » (hommes de terrain ou animateurs communautaires) soient sélectionnés

au sein des communautés concernées, ces ONG étrangères peuvent avoir un impact profond sur les processus participatifs locaux à travers leur « connaissance experte », leurs compétences et leur aide financière.

(4) *Participation de sources équilibrées.* La plupart des projets participatifs tendent à être lancés par un groupe d'agents « internes », « externes » et « d'en haut », qui interviennent en tant qu'initiateurs, promoteurs ou concepteurs. Mais ces projets relèveront quand même de l'une des trois catégories détaillées ci-avant, selon la domination exercée par tel ou tel acteur. Dans certains cas (rares) pourtant, les influences initiales sur le concept du projet peuvent être assez bien équilibrées entre ces différents acteurs.

Quel type d'agent promoteur s'approche le plus de l'idéal participatif ? Vaste question... Cela dépend beaucoup de ce qui suit l'idée de départ et de la manière dont la participation fonctionne ensuite. Les trois types d'origine – de l'intérieur, d'en haut ou de l'extérieur – courent le risque de créer ou de renforcer des structures dominantes présentes dans les communautés locales. Les dirigeants des communautés, tout comme les acteurs « d'en haut » ou « de l'extérieur » pourraient bien profiter de la rhétorique entourant la participation des non-élites pour engranger encore plus de pouvoir (Crocker, 2007).

#### 1.4 La participation à quoi et quand ?

Une autre manière d'apprécier les projets participatifs consiste à regarder où et quand les groupes s'insèrent dans les processus participatifs. Nous avons identifié sept points d'entrée possibles, inspirés par Goulet (1989).

- (a) Évaluation des besoins et diagnostic initial : c'est la phase d'expression autour des problèmes ressentis, des souhaits d'amélioration et des objectifs potentiels.
- (b) Énumération et formulation de solutions possibles : c'est la phase de débats autour des plans envisageables.
- (c) Sélection d'un plan action : c'est la phase finale de la planification qui débouche sur des décisions fondamentales.
- (d) Préparation à la mise en œuvre : c'est une phase de mobilisation sociale (sensibilisation, création d'organisations communautaires, etc.) ou de formation (formelle ou informelle) pour renforcer les compétences

de communication, d'entretien ou de comptabilité.

- (e) Mise en œuvre : c'est le moment où les membres de la communauté s'engagent dans des activités de gestion, participent (par des sommes d'argent, du travail ou des matériaux) à la construction, au fonctionnement, à l'entretien ou au suivi, ou versent une cotisation ou une redevance aux organisations locales.
- (f) Évaluation et ajustement continu : c'est la phase d'appréciation du travail pendant la mise en œuvre mais aussi d'identification des nouveaux besoins et des améliorations possibles.
- (g) Projection de l'avenir : c'est le processus permanent qui permet de discuter et d'envisager l'avenir – lorsque les mérites d'une nouvelle action ou d'un changement peuvent être envisagés.

Le discours mondial sur la participation (Charnoz, 2009) prétend souvent qu'il faut démarrer la participation aussi en amont que possible, à la fois pour des raisons d'éthique (le fait de laisser les gens exprimer leurs préférences) et des raisons pratiques (comme l'efficacité globale – voir par exemple Hampton [1999] ou Petkova *et al.* [2002]). Goulet (1989) se range à cette opinion avisée et suggère que la participation « en amont » est cruciale pour obtenir de

meilleurs résultats en termes de justice sociale. Pour autant, Crocker (2007) souligne que le point d'entrée ne détermine pas automatiquement la qualité de la participation : tout un éventail de solutions et de modalités de participation sont possibles dans chacun des sept canaux participatifs identifiés, certaines étant plus actives et plus influentes que d'autres. Elles sont passées en revue ci-après.

## 1.5 Intensité : une participation plus ou moins active ?

Le degré de passivité ou d'activité de la participation est – quel que soit le canal – une question critique pour la littérature consacrée à la gestion de l'environnement (voir par exemple Hall, 1997). Difficile à apprécier, c'est pourtant un critère auquel les évaluateurs doivent s'intéresser. Le degré de « passivité » ou de « pro-activité » des différents membres et sous-groupes dépend de pratiques formelles et informelles quotidiennes (comme le fait de gérer différentes institutions) qui sont difficiles à observer et à analyser. Le diable (de l'élite ou de l'influence extérieure) peut se cacher dans les détails de l'interaction sociale – les réunions du conseil, par exemple. Des habitudes figées et des pratiques sociales empêchent certains membres de la communauté de s'opposer à des influences rivales et de modifier le cours des évolutions engagées. L'examen attentif du fonctionnement réel des institutions (établissement de règles, réunions des parties intéressées, axes de responsabilité, division du travail, etc.) est une phase essentielle de cette analyse. Il est en particulier important de s'interroger sur les personnes responsables de la fixation de l'ordre du jour et sur l'omission de certaines options, questions ou décisions dans cet ordre du jour.

À partir des travaux d'auteurs comme Goulet (1989), Gaventa (1998), Pretty (1995), Agarwal (2001), Drydyk (2005) et Crocker (2007), nous identifions cinq niveaux d'« intensité participative » applicables à l'un quelconque des « canaux » de participation évoqués précédemment. Plus le niveau apparaît tard dans la liste, plus la participation est intense<sup>4</sup>.

(i) *Participation fonctionnelle*. Les membres du groupe font officiellement partie des mécanismes de prise de décisions, mais ils ne participent pas aux réunions – soit

parce qu'ils ne peuvent pas y assister (c'est le cas pour des environnements isolés ou difficiles), soit parce qu'ils ne veulent pas y assister (qu'ils soient harcelés, importuns ou qu'ils se sentent mal à l'aise avec les personnes qu'ils sont censés rencontrer). La culture du sous-groupe communautaire peut être telle que les gens ont du mal à établir une relation avec une organisation officielle.

(ii) *Participation passive*. Les membres du groupe assistent aux réunions de prise de décisions, mais en écoutant passivement les rapports concernant des décisions déjà prises par d'autres. Habituellement, les différentes « élites » disent aux membres du groupe ce qu'il faut faire, ceux-ci se contentant, au mieux, de poser des questions. Les relations de pouvoir, des menaces de représailles ou une absence de vision/de compétences techniques parmi les membres des non-élites peuvent expliquer cette attitude. La participation passive se manifeste, par exemple, lorsque des agences publiques viennent dans une communauté apporter des informations sur un projet prévu ou déjà engagé.

(iii) *Participation consultative*. Les membres du groupe participent, en donnant des informations et en exprimant leurs opinions (« suggestions », « préférences » voire « propositions »). Ils ne délibèrent pas entre eux et ne prennent pas non plus de décisions. Les « décideurs »

<sup>4</sup> On trouve dans la littérature, des typologies apparemment plus complètes, comportant plus de catégories (comme la « participation par pétition » et la « participation à la mise en œuvre » [Goulet, 1989] ou la « participation indépendante » [Pretty, 1995]). Mais ces nouvelles catégories ne portent pas exactement sur l'« intensité de participation » telle que nous la définissons ici. Leurs perspectives seront abordées dans d'autres volets de notre cadre analytique.

sont les autres et s'ils écoutent les débats, ils ne sont pas tenus de le faire. C'est le cas par exemple lorsque des organismes extérieurs de défense de l'environnement collectent des informations locales (souhaits, opinions et besoins des populations) et présentent ensuite une proposition toute faite.

(iv) *Participation transactionnelle*. Les membres du groupe négocient avec les responsables du processus de prise de décisions, quel que soit le pouvoir dont ils disposent. L'intérêt personnel est ce qui motive avant tout les deux parties. L'influence sur l'« accord » final dépend de la disposition de chaque

partie à céder et des concessions que les deux peuvent obtenir. Certaines pertes peuvent être acceptées aujourd'hui, en anticipation de gains à venir. Plus un groupe est puissant, moins les autres peuvent peser sur le résultat.

(v) *Participation délibérative*. À l'inverse du cas précédent, les négociateurs sont plus des partenaires que des adversaires. Les membres du groupe participent à un processus de recherche de consensus dans lequel les parties intéressées examinent des propositions et parviennent à des accords qui seront acceptés par une majorité de membres.

## 1.6 Quel rôle pour l'État ?

L'implication des personnes intéressées au niveau de la communauté dans les projets de gestion de l'environnement signifie rarement une disparition totale de l'État. Les évaluateurs doivent s'efforcer de parvenir à une représentation aussi claire que possible de ce que recouvre le rôle de cet acteur clé dans les cas de « participation communautaire ». Il existe toute une palette de dispositifs de gouvernance possibles dans lesquels l'équilibre des pouvoirs entre les autorités centrales et la communauté varie. La notion de « cogestion » traduit précisément cette diversité. En s'inspirant de ICLARM and the IFM (1998) et Leikam *et al.* (2004), le graphique 2 propose un continuum d'options. D'un côté, l'État conserve tout le pouvoir de décision, les membres de la communauté étant juste censés s'y plier (modèle descendant). De l'autre, toutes les décisions et les responsabilités sont confiées aux membres de la communauté (modèle ascendant). Entre ces deux extrêmes, la « cogestion » à proprement parler peut trouver sa place. Pour être maximale dans le modèle « ascendant », la participation communautaire n'en est pas moins centrale dans les différentes formes de « cogestion ».

(i) *Cogestion déléguée* : l'autorité (décisions, mise en œuvre et exécution) est confiée aux parties prenantes locales ; l'État est simplement tenu informé.

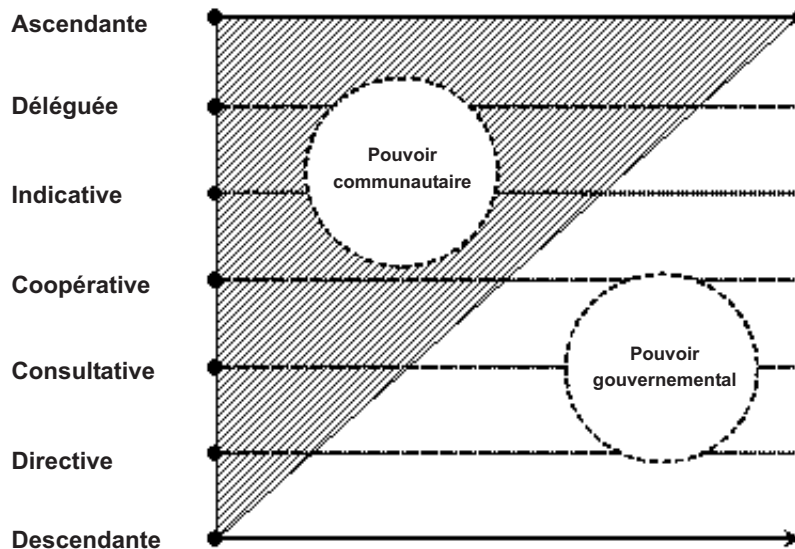
(ii) *Cogestion indicative* : l'État donne son avis et les membres de la communauté assument les responsabilités principales.

(iii) *Cogestion coopérative* : le gouvernement et la communauté coopèrent sur un pied d'égalité. Cette forme de cogestion est souvent considérée comme la plus « pure » ; les règles de délibération, de vote et de suivi sont donc souvent institutionnalisées.

(iv) *Cogestion consultative* : elle implique la création d'une structure à travers laquelle le gouvernement peut consulter les membres de la communauté (à l'instar d'un comité consultatif) mais reste souverain dans ses décisions finales.

(v) *Cogestion directive* : cette approche, proche du modèle descendant, permet un dialogue entre les autorités centrales et les partenaires communautaires. Elle reste néanmoins très limitée et prend la forme d'une simple information des parties intéressées par le gouvernement.

Graphique 2. Panoplie des modèles de cogestion



Source : d'après Sen et Neilson (1996).

La cogestion est souvent liée à des processus nationaux plus vastes de « décentralisation » censés transférer le pouvoir d'autorités centrales à une autorité plus proche des personnes concernées par ces décisions. La décentralisation n'implique pas nécessairement les communautés locales. Il arrive parfois que le pouvoir soit confié à un échelon « inférieur » d'autorité publique – un État au sein d'une fédération, un organisme régional ou un conseil municipal. Les projets de cogestion ont néanmoins fleuri dans le cadre de réformes administratives plus larges.

Ces 20 dernières années, la décentralisation a été vigoureusement promue dans les pays en développement – que ce soit par les partis politiques locaux, les organisations de la société civile ou les organisations internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux. Il s'agit en général d'un processus relativement nouveau pour bon nombre de pays du Sud qui en sont donc toujours à une phase d'expérimentation. Les bureaucraties centrales ralentissent souvent ce processus, en dépit de la volonté ou des discours politiques. Les capacités juridiques, techniques et financières sont longues à se mettre en place, et le sont souvent à moitié. Cette situation aggrave encore les difficultés rencontrées par les communautés, puisque celles-ci doivent souvent assumer de nouvelles responsabilités sans en avoir les moyens.

L'incertitude des procédures pousse encore un peu plus les parties prenantes locales à s'organiser. Elles doivent se rassembler, parvenir à des compromis et relayer un message clair aux autorités centrales. La présence supplémentaire d'acteurs venus d'ailleurs – comme les ONG et les organisations internationales ou les bailleurs de fonds bilatéraux – vient compliquer davantage la situation. Les communautés doivent donc maîtriser deux compétences cruciales.

Il s'agit tout d'abord de leur aptitude à nouer des alliances et des partenariats stratégiques entre parties intéressées. La confiance, la réciprocité, une communauté de règles, de normes et de sanctions sont propices à des alliances concrètes, tout comme une définition précise de l'appartenance, des objectifs, du leadership et des rôles de chacun. Les alliances se verront renforcées (par les complémentarités) ou menacées (par les différences) par des alliances politiques, à l'instar des clivages ville/campagne, international/local, expert/non-expert.

Second type d'aptitudes importantes au sein de la communauté pour assurer le bon fonctionnement de la gestion – la capacité à gérer les conflits. La décentralisation de l'autorité sur les ressources naturelles entraîne souvent une recrudescence des tensions entre acteurs locaux (Ribot, 2002). Ces tensions peuvent aller de la rétention d'informations au refus de se plier à un plan de gestion



préalablement convenu. Les conflits ne sont pas toujours négatifs ; cependant, s'ils peuvent dans un premier temps freiner la collaboration, ils débouchent parfois, quand ils sont bien gérés, sur de nouveaux accords optimaux.

Les structures de cogestion sont supposées prévoir des mécanismes de médiation et des options de recours propices au dialogue et à la négociation. Idéalement, un processus de « gestion des conflits » devrait comprendre : la

prise en compte du désaccord avant que l'hostilité ne s'installe ; la prise en considération des opinions des différentes parties prenantes ; l'examen de toute une palette d'options pour retenir celle que tous (ou la majorité) trouvent acceptable ; la compensation des parties lésées ; et l'identification des causes sous-jacentes pour éviter tout nouveau conflit ou la résurgence du conflit (CRDI, 2003 ; Borrini-Feyerabend *et al.*, 2000).

## 1.7 Contraintes et incitations

Le septième type de questions que les évaluateurs doivent examiner quand ils se penchent sur les processus participatifs a trait à la série de contraintes et de désincitations qui tendent à freiner la participation. On observe souvent une forte passivité chez les membres de la communauté. Les raisons qui poussent certaines personnes ou certains groupes à rejoindre des projets participatifs alors que d'autres s'y refusent sont importantes à analyser. On peut sans risque partir de l'idée que les gens réagissent à des incitations.

### 1.7.1 Coûts individuels et répartition

La liste des freins qui conduisent à ne pas « prendre la peine de participer » à certains projets est longue. Les personnes démunies craignent par exemple une limitation de leur accès aux ressources naturelles. Si les coûts immédiats de la création de nouvelles réglementations environnementales sont évidents, leurs avantages le sont beaucoup moins : pour un/des individu/s donné/s, ces avantages peuvent mettre du temps à se matérialiser – s'ils se concrétisent jamais – alors qu'ils seront parfaitement concrets pour la communauté locale ou internationale, à travers la mise en place de services environnementaux renforcés, par exemple.

Quoi qu'il en soit, la préservation de la biodiversité résout rarement les difficultés du quotidien – comme le fait de nourrir sa famille. D'où cette réticence à accorder crédit ou à soutenir, d'une quelconque manière, ce qui est perçu comme non bénéfique. Lorsque le projet participatif apporte certains avantages directs, patents et à court terme à des individus, le sentiment d'une répartition injuste du travail et des avantages peut aussi bloquer l'implication des

membres de la communauté. Les gens semblent avoir une préférence pour la justice sociale, surtout lorsqu'ils ont craignent que les inégalités relatives n'augmentent – à leurs frais. Les questions d'égalité peuvent aller bien au-delà d'une absence de participation, débouchant sur des émeutes, des boycotts voire des conflits ouverts.

### 1.7.2 Incitations et dédommagements

L'évaluation peut aussi jauger l'efficacité des incitations. Les gens peuvent avoir envie de participer pour un tas de raisons : anticipation d'avantages à court ou long terme, individuels ou collectifs ; rémunération directe en liquide, en espèce ou par le biais de contrats commerciaux ; motivation à travailler ensemble alimentée par le sentiment d'un but communautaire et collectif ; obligations sociales, religieuses ou traditionnelles d'entraide. Mais ces raisons ne suffisent en général pas pour les groupes qui estiment qu'ils seront les perdants de l'opération. Par conséquent, les projets participatifs essaient souvent de dédommager, d'une manière ou d'une autre, les groupes les plus touchés. Cela peut prendre la forme de versements en espèces ou en nature – à l'instar de ce qui se fait pour les pêcheurs âgés à qui l'on demande de renoncer aux pratiques traditionnelles sans pouvoir les former à de nouvelles techniques. On peut aussi rechercher des activités alternatives respectueuses de l'environnement ou du moins pas trop prédatrices (Leikam *et al.*, 2004). On qualifie habituellement ce type d'initiatives de « projets économiques pilotes » (PEP). Il s'agit de donner aux membres de la communauté la possibilité de recouvrer un revenu, en acquérant notamment de nouvelles compétences, et de pousser l'économie locale vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Pour autant et malgré des perspectives lucratives intéressantes, les membres de la communauté ne sont pas tous forcément intéressés par la participation à un projet (Barzetti, 1993). L'écotourisme ne tente pas tout le monde, par exemple. Le lancement de quelques PEP ne suffit habituellement pas à satisfaire chacun : ces projets arrivent rarement à résoudre tous les problèmes liés à la perte de droits sur des ressources naturelles qui frappe certaines catégories de population. Qui plus est, les PEP peuvent modifier la culture locale (amener des touristes dans des bois sacrés) ou les structures familiales (la principale source de revenu n'étant souvent plus la même), conduisant à encore plus de suspicion. Des projets plus restreints et mieux ciblés pour certaines familles (ou groupes de familles) sont parfois mis en place. C'est le cas par exemple de fonds qui permettent d'emprunter de l'argent ou d'obtenir une subvention pour démarrer une nouvelle activité. Enfin, les projets communautaires de grande envergure peuvent consister à élargir l'offre de services publics – comme la construction de routes, l'amélioration des écoles ou le renforcement de l'approvisionnement en eau douce (Gurung, 1995).

### 1.7.3 Attitudes des animateurs extérieurs

Les experts, techniciens et coordonnateurs de projets envoyés par les pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds étrangers pour « animer et appuyer » les processus participatifs n'appartiennent pas à la communauté et leurs comportements peuvent avoir un impact déterminant sur les dynamiques locales. Si elles peuvent se révéler extrêmement utiles, certaines de leurs attitudes peuvent aussi démotiver les locaux. Des actions ou des discours maladroitement risquent de donner aux membres de la communauté un sentiment d'incompréhension ou de désappropriation du processus engagé.

Plusieurs éléments sont essentiels pour une bonne interaction entre les membres de la communauté et les « animateurs » extérieurs : le fait de respecter l'autre, de l'écouter et d'être prêt à apprendre à son contact. Ce sont là des traits largement reconnus, notamment, dans le domaine des programmes sanitaires d'urgence : « les travailleurs sur le terrain qui attendent des membres de la communauté touchée un sentiment de gratitude pour leur présence, sans pour autant reconnaître ces gens et éprouver de l'empathie pour eux, flattent sans doute leur ego mais c'est probablement là le seul effet positif » (Harvey *et al.*, 2002, chapitre

12.1). À l'inverse cependant, « si l'on traite les gens comme s'ils étaient désarmés, ils se comporteront probablement comme tels » (*ibid.*), ne s'engageant qu'à peine voire pas du tout. Les agents extérieurs doivent trouver un équilibre subtil entre l'empathie et le détachement – une attitude difficile à évaluer *a posteriori* même au travers d'entretiens qui cherchent à reconstruire une image du passé.

### 1.7.4 Structures sociales et capital social

Les structures sociales et le capital social d'une communauté peuvent aussi agir comme contraintes et désincitations à la participation. Les normes liées au genre sont un exemple classique. Agarwal (2001) identifie ainsi des facteurs sous-tendant l'exclusion des femmes dans les groupes forestiers communautaires en Inde et au Népal, comme la séparation des sexes dans les espaces publics ; les tâches domestiques incombant aux femmes, qui leur laissent peu de temps pour s'engager ailleurs ; des normes comportementales valorisant l'effacement, la timidité et la discrétion ; le contrôle de la vie de la communauté exercé traditionnellement par les hommes ; et le déni de propriété. Une société individualiste, dans laquelle le sentiment de la communauté – s'il perdure – est réduit, peut faire obstacle à la participation alors qu'une communauté trop hiérarchique peut, tout en étant active, laisser peu de place aux interventions partagées et aux parties prenantes de niveau inférieur. Un autre aspect du capital social réside dans le passé et la pratique d'action collective au sein de la communauté. Sandersen (1999) souligne ainsi que la plupart des communautés de pêcheurs aux Caraïbes sont mal organisées au-delà du cercle familial. Les liens de parenté sont forts mais l'expérience d'organisation collective limitée et peu fréquente. Les pêcheurs et leurs familles n'ont pas l'habitude de s'associer ni de s'engager auprès d'institutions. Autrement dit, ils n'ont pas un passé d'action collective sur lequel s'appuyer lorsqu'ils sont confrontés à des modalités participatives. En outre, ces communautés sont parfois extrêmement politisées et clivées. On le voit sur l'île de Sainte-Lucie où, même dans les petites communautés, une profonde ligne de démarcation sépare les partisans du *St. Lucia Labour Party* (SLP) et ceux du *United Workers Party* (UWP) : résultat, la politique intervient dans les initiatives participatives, certains refusant de s'y joindre parce qu'ils « ne veulent pas aider le parti au pouvoir ».



## 1.8 Aide-mémoire

Tableau 2. Évaluer la participation communautaire : dimensions, problématiques et questions

Dimensions & questions centrales		
Dimensions & questions centrales	Principales formes de participation	Définitions et problématiques connexes
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>La participation : un moyen ou une fin ?</p>	<p>Objectifs possibles de participation le long du spectre « moyens/fin » :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Autonomisation</li> <li>2. Équité</li> <li>3. Renforcement des capacités</li> <li>4. Efficacité</li> <li>5. Efficience</li> </ol>	<p>« Objectifs » = les visées officielles du projet participatif telles qu'observées en théorie (par exemple, les documents de projet) et en pratique (mise en œuvre).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation en tant que fin = projet autonomisant pour corriger des relations sociales inégales ; transformation des relations de pouvoir.</li> <li>• La participation en tant que moyen = traitement instrumental des personnes pour atteindre des objectifs spécifiques.</li> <li>• Autonomisation = redistribution du pouvoir à ceux qui en sont exclus.</li> <li>• Équité = accès accru aux ressources pour les groupes marginalisés.</li> <li>• Renforcement des capacités = processus d'apprentissage, individuels et collectifs, compétences et institutions.</li> <li>• Participation pour une efficacité accrue – à travers les connaissances et les capacités locales.</li> <li>• Participation pour l'efficience – afin d'éviter de coûteuses erreurs et de partager les frais.</li> </ul>
<p><b>DEGRÉ D'INCLUSION</b></p> <p>Qui participe ?</p>	<p>Configurations possibles selon deux axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. diversité des communautaires impliqués dans le dispositif (inclusion large/étroite)</li> <li>2. cible de la participation au sein des sous-groupes (non-élites, mixité sociale, élites)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Degré d'inclusion » = des groupes ou des individus précis sont largement impliqués.</li> <li>• Besoin d'une analyse de la communauté et de ses sous-groupes. Comment sont-ils différenciés socialement (statut, politique, affiliations, biens, centres d'intérêt, etc.). Appréciation de la cohésion/fragmentation.</li> <li>• Besoin d'une analyse des parties prenantes – en fonction des enjeux (majeurs/mineurs) et du degré d'influence (majeure/mineure) au sein du dispositif participatif.</li> <li>• Comparaison entre le degré d'inclusion communautaire et le degré d'inclusion des parties prenantes.</li> </ul>
<p><b>ORIGINES</b></p> <p>Qui a pris l'initiative ?</p>	<p>Configurations possibles</p> <p>Le projet participatif a été lancé à l'origine :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. par des membres de la communauté</li> <li>2. par des échelons supérieurs</li> <li>3. par des agents extérieurs</li> <li>4. par plusieurs sources équilibrées</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Origines » = qui/que sont les « agents à l'origine du projet » ?</li> <li>• Analyse comparative des agents : initiateurs, promoteurs et concepteurs.</li> <li>• Les « initiateurs » sont les agents qui ont déclenché le processus de changement. Les « promoteurs » sont ceux qui aident et soutiennent ce changement avec leurs moyens. Les « concepteurs » planifient et conçoivent en détail le projet.</li> <li>• « Participation de l'intérieur » = initiative du crû, ascendante. Lancée par des groupes/individus locaux, appartenant ou non à l'élite, des ONG locales, etc.</li> <li>• « Participation d'en haut » = l'initiative vient surtout des autorités centrales.</li> <li>• « Participation de l'extérieur » = l'initiative vient surtout d'agents extérieurs (gouvernements étrangers, ONG extérieures, fondations, etc.).</li> <li>• « Participation de sources équilibrées » = l'initiative vient surtout de différents groupes d'intérêt qui agissent de manière mesurée (alliances).</li> <li>• Ces quatre types de participation peuvent renforcer les phénomènes de domination, les structures de pouvoir et être captés par les élites.</li> </ul>

<b>CANAUX</b>	Canaux possibles (participation amont/aval)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● « Canaux » = points d'entrée pour la participation. À quel niveau la participation intervient-elle et quand ?</li> <li>● Diagnostic initial : qui a exprimé des opinions, des souhaits ou des objectifs recherchés ?</li> <li>● Recherche de solutions : qui a participé aux débats sur les plans envisageables ?</li> <li>● Sélection d'un plan action : qui a conçu les décisions et les plans clés ?</li> <li>● Préparation à la mise en œuvre : qui a participé à la mobilisation sociale et à la formation ?</li> <li>● Mise en œuvre : qui a participé aux institutions clés ? Qui a contribué aux coûts, à la construction, au fonctionnement, à la maintenance et au suivi de différentes entreprises ?</li> <li>● Évaluation : qui a contribué à l'appréciation continue et à l'identification des besoins évolutifs ?</li> <li>● Projection de l'avenir : quel est l'espace prévu pour discuter des futurs changements et qui est présent ?</li> </ul>
La participation à quoi et quand ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic initial</li> <li>2. Recherche des solutions envisageables</li> <li>3. Sélection d'un plan action</li> <li>4. Préparation de la mise en œuvre</li> <li>5. Mise en œuvre</li> <li>6. Évaluation et ajustement continu</li> <li>7. Projection de l'avenir</li> </ol>	

<b>INTENSITÉ</b>	Niveaux d'intensité possibles (d'une participation passive à une participation active) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>● « Intensité » = degré de participation active et intervention des acteurs impliqués.</li> <li>● Analyse du fonctionnement quotidien et pratique des mécanismes participatifs (fixation de l'ordre du jour, interactions sociales pendant les réunions trahissant les différentes formes de pouvoir, y compris institutionnel ou structurel).</li> <li>● Fonctionnelle : appartenance formelle sans participation aux réunions.</li> <li>● Passive : présence passive aux réunions.</li> <li>● Consultative : les gens donnent des informations et leur opinion mais n'ont pas de pouvoir de décision.</li> <li>● Transactionnelle : négociateurs défendant leurs intérêts ; les relations de pouvoir pèsent sur les résultats.</li> <li>● Délibérative : partenariat collectif à la recherche d'un consensus.</li> </ul>
À quel point la participation est-elle active ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. participation fonctionnelle</li> <li>2. participation passive</li> <li>3. participation consultative</li> <li>4. participation transactionnelle</li> <li>5. participation délibérative</li> </ol>	

<b>RÔLE DE L'ÉTAT</b>	Implication possible de l'État dans des projets participatifs :	
Quel est le rôle de l'État dans le projet participatif ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. cogestion déléguée</li> <li>2. cogestion indicative</li> <li>3. cogestion coopérative</li> <li>4. cogestion consultative</li> <li>5. cogestion directive</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déléguée : les décisions, la mise en œuvre et l'exécution sont confiées aux parties prenantes locales ; l'État est simplement tenu informé.</li> <li>● Indicative : l'État donne son avis et les membres de la communauté assument les principales responsabilités.</li> <li>● Coopérative : le gouvernement et la communauté coopèrent sur un pied d'égalité.</li> <li>● Consultative : la communauté est consultée mais les décisions finales incombent au gouvernement.</li> <li>● Directive : dialogue restreint entre l'État et la communauté, essentiellement à des fins d'information.</li> <li>● Analyse de la décentralisation : divergence entre les moyens et les responsabilités accordés au niveau local ; capacité de la communauté à nouer des alliances stratégiques et à gérer les conflits.</li> </ul>

<b>CONTRAINTES &amp; INCITATIONS</b>	Éventail possible de contraintes :	
Pourquoi « prendre la peine » de participer ?	<ol style="list-style-type: none"><li>1. coûts individuels et répartition</li><li>2. incitations et dédommagements</li><li>3. attitude des acteurs extérieurs</li><li>4. structures sociales et capital social</li></ol>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Hypothèse : les gens peuvent réagir à des incitations et à des éléments culturels forts.</li><li>● Incitations envisageables : bénéfices attendus à court ou long terme, individuels ou collectifs ; contrats commerciaux ; sens de la communauté ; obligations traditionnelles d'entraide.</li><li>● Désincitations : décalage entre des coûts immédiats et des bénéfices longs à se matérialiser ; sentiment d'une répartition injuste des avantages ; normes sociales (individualiste, loyautés, politisation) ; passé d'action collective.</li><li>● Dédommagement des groupes les plus affectés : compensation en liquide ou en nature ; projets économiques pilotes (PEP) – mais cela ne suffit en général pas à satisfaire tout le monde.</li><li>● Les animateurs extérieurs (experts, techniciens, coordonnateurs de projet, etc.) peuvent vite détruire la confiance locale vis-à-vis des projets participatifs.</li></ul>

## 2. Du capital social : dynamiques et inerties

La littérature spécialisée définit souvent les projets participatifs en fonction de leur impact attendu et souhaité sur le « capital social ». Les notions de « participation », de « capital social » ou d'« engagement communautaire » sont donc souvent employées de manière interchangeable. De fait, les projets participatifs demandent aux communautés de faire appel à leur « capital social » pour s'organiser. Elles doivent aussi développer cette forme de bien collectif.

Paradoxalement pourtant, les rares évaluations de projets environnementaux participatifs s'efforcent d'analyser le capital social en termes réels et d'apprécier son évolution

dans le temps. Nous reviendrons ici rapidement sur le concept de « capital social » et sur la manière dont on peut l'intégrer dans une analyse qualitative de projets participatifs. Nous verrons entre autres que le capital social est étudié – si tant est qu'il le soit – de manière trop souvent statique. C'est là que l'histoire doit refaire son apparition pour avoir une perspective de long terme, comme dans l'analyse des interactions dynamiques entre l'homme et la nature. D'ailleurs, l'histoire, les dynamiques et l'inertie du capital social d'une société apportent un éclairage tout à fait intéressant sur la manière dont celle-ci réagit aux mécanismes participatifs.

### 2.1 Dimensions et ambiguïtés du capital social

Le « capital social » fait partie de ces notions assez faciles à percevoir dans la vie quotidienne mais difficiles à conceptualiser et à mesurer précisément. Pour l'essentiel, elle renvoie aux interactions sociales et à leurs dérivés que sont la confiance, la réciprocité, les échanges, des règles communes, les normes, les réseaux, les groupes, etc. Bon nombre de travaux universitaires sur le capital social affirment que les liens collectifs sont bénéfiques pour la société tout entière : lorsque les gens sont en confiance, les interactions sont censées être plus faciles et plus efficaces. Le capital social doit donc réduire les coûts de transaction et favoriser l'échange d'informations, les prises de décision, l'action collective, etc. – autant d'éléments supposés assurer un rendement supérieur aux efforts individuels ou collectifs.

Hawe (2007) rappelle qu'un consensus prévaut largement, selon lequel le renforcement du capital humain améliore le sort des pans les plus pauvres de la société. Mais certains estiment que le capital social doit être avant tout envisagé comme les ressources que les gens retirent de leurs

réseaux sociaux. Cette vision nous aide à comprendre comment le capital social peut alimenter les inégalités. Les membres de l'élite ont accès à davantage de capital social (informations, assistance, conseils, relations, etc.) et donc en bénéficient davantage. En ce sens, le capital social est le moyen par lequel les inégalités sociales se perpétuent – une conception défendue par le célèbre sociologue français Pierre Bourdieu (1980).

On ne doit donc pas appréhender automatiquement le capital social comme quelque chose de positif ou de réjouissant. Comme le rappelle Beekman (2008), on distingue souvent deux types de capital social : un capital social « transversal » (*bridging*), qui connecte différents groupes de personnes et un capital social « soudant » (*bonding*), qui renforce les liens au sein d'une communauté donnée. Le capital social « soudant » tend à bénéficier aux membres d'un réseau social et à exclure ceux qui n'en font pas partie – ce qui peut aggraver les différences sociales.

Plus récemment, une troisième catégorie a été proposée :

le capital social « reliant » (*linking*) (Woolcock, 1999), qui renvoie aux liens avec des personnes détenant l'autorité, comme les représentations d'institutions publiques (police, partis politiques) et privées (banques). Alors que le capital social « transversal » est avant tout horizontal (connectant des gens ayant grossièrement la même position sociale), le capital social « reliant » est davantage vertical, qui associe des gens aux ressources politiques et aux institutions économiques clés à travers des différentiels de pouvoir.

Il n'existe pas de relation automatique entre capital social et inégalité, et cela vaut aussi pour l'impact du capital social sur les comportements opportunistes. Dans certains cas, le capital social peut susciter de tels comportements et ralentir les progrès au sein d'un réseau social donné. Ainsi un peu partout en Afrique subsaharienne, les membres de familles élargies peuvent compter les uns sur les autres à tout instant. Mais cela ne les incite pas non plus à s'enrichir, puisqu'ils devront partager tous les bénéfices. À l'inverse, selon les circonstances ou les contextes culturels, des réseaux sociaux denses compliquent l'opportunisme puisque tous se connaissent et interagissent sur la base de la réciprocité des efforts. Pour Putnam (2000), la corruption est probablement moins présente dans ces cas (puisque tout le monde se connaît) que dans des sociétés plus individualistes.

La littérature consacrée au capital social est importante et prend plusieurs directions. En réunissant ces différentes approches, Grootaert et van Bastelaer (2002) ont conçu un cadre utile, que nous présentons ici et sur lequel nous nous appuyerons ensuite. Ce cadre offre une vision cohérente d'opinions apparemment parallèles sur le capital social, capturant la richesse de cette notion à travers un programme de recherche aux multiples facettes. Pour ces deux auteurs, le capital social peut être analysé selon trois dimensions : son champ ; sa forme ; et ses modes d'impact.

### 1) Première dimension du capital social : son champ.

L'analyse peut démarrer au niveau micro – une approche souvent associée à Putnam (1993). Celui-ci a défini le capital social comme les caractéristiques d'une organisation sociale que sont par exemple les réseaux d'individus ou de ménages et les normes et valeurs associées qui créent des externalités pour la communauté tout entière. S'il avait commencé par qualifier ces externalités de positives, Putnam a ensuite reconnu que des externalités négatives pouvaient apparaître – comme le prouve l'exemple de la mafia italienne.

Coleman (1990) a proposé ensuite une analyse méso du capital social, soulignant les relations entre groupes plutôt qu'entre individus. Cette définition élargit le concept pour intégrer des associations et des comportements verticaux et horizontaux au sein et entre d'autres entités. Les associations verticales sont caractérisées par des relations hiérarchiques et une répartition inégale du pouvoir entre membres.

On peut aussi définir le champ du capital social en étudiant le macro-environnement social et politique qui façonne les structures et les normes sociales. Cela recouvre le régime politique, l'État de droit, le système judiciaire, les libertés civiles et politiques, etc. Cet accent mis sur les institutions s'inspire des travaux de Olson (1982) et North (1990) pour qui ce type d'institutions exerce un impact critique sur les dynamiques du développement. En bref, le micro-capital social privilégie les individus au sein de groupes ; le méso-capital social privilégie les relations intergroupes ; et le macro-capital social privilégie l'environnement sociopolitique plus large.

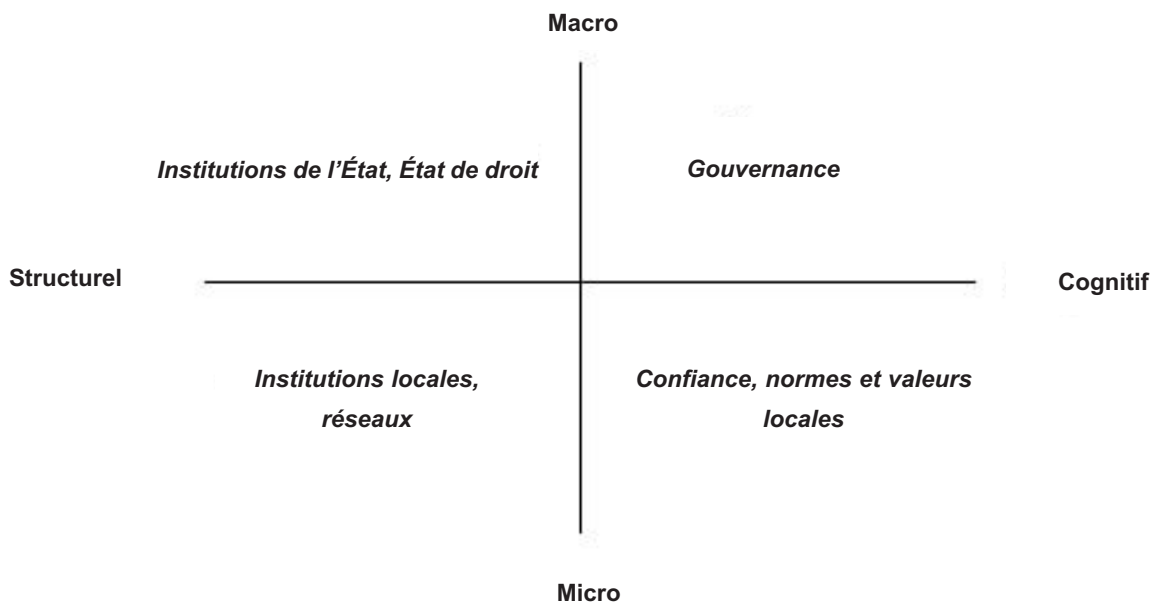
### 2) Deuxième dimension du capital social : sa forme.

Grootaert et van Bastelaer (2002) suggèrent d'opérer une distinction entre formes structurelles et formes cognitives. Le capital social structurel prend la forme de constructions observables – à l'instar des rôles, règles, procédures, réseaux, organisations, etc., établis. En tant que tel, il est relativement objectif et facilement identifiable. Le capital social cognitif renvoie pour sa part aux normes mentales, aux valeurs, à la confiance, aux attitudes ou aux croyances partagées. Il est plus subjectif et moins tangible. Ces deux formes de capital social peuvent fonctionner ensemble et dans la même direction, mais ce n'est pas toujours le cas. La coopération entre individus peut reposer sur des liens cognitifs interpersonnels qui ne sont pas traduits par un dispositif formel. De même, l'existence d'associations formelles ne certifie pas forcément la solidité des relations personnelles entre leurs membres. Dans le cas des projets participatifs, une organisation formelle ne reflète pas automatiquement les liens cognitifs existants.

### 3) Troisième dimension du capital social : ses modes d'impact,

tels qu'identifiés par Grootaert et van Bastelaer. Les avantages typiques du capital social couvrent un meilleur partage d'information, une meilleure action collective et prise de décision et, souvent, la réduction des comportements opportunistes. La participation d'individus à des

Graphique 3. Les formes du capital social



Source : Grootaert et van Bastelaer (2002).

réseaux sociaux denses augmente la disponibilité d'informations et abaisse leur coût. La confiance mutuelle facilite l'atteinte de décisions collectives et la mise en œuvre d'une action collective. Ces différents types d'« avantages » ne

signifient pourtant pas que la société tout entière en bénéficie forcément ou que les inégalités sociales reculent. Ils peuvent ne profiter qu'à un nombre restreint d'individus ou de groupes fermés.

## 2.2 Examiner le capital social *in situ*

Il n'y a rien de plus difficile que d'apprécier le capital social d'une communauté, d'un groupe ou d'un individu donné, même à travers un travail de terrain approfondi. On peut s'y essayer par des enquêtes directes, reposant sur des questionnaires spécifiques. Dans cet esprit, Grootaert *et al.* (2004) ont élaboré un cadre général comprenant six séries de questions couvrant un large éventail de thématiques. Nous les présentons ici. Les sections 1 et 2 s'intéressent au capital social structurel ; les sections 3 et 4 au capital social cognitif ; et les sections 5 et 6 aux résultats.

**1) Groupes et réseaux.** C'est la catégorie la plus souvent associée à l'idée de capital social. Les questions portent ici sur la nature et l'étendue de la participation d'un individu à différents types d'organisations sociales et de réseaux informels mais aussi sur les contributions que cet individu

apporte à, et reçoit de, ces entités. Elles peuvent aussi s'intéresser à la diversité des membres d'un groupe donné, aux modalités de désignation d'un leader et à l'évolution de l'engagement dans le temps. Ce travail peut entraîner un décompte des associations et de leurs membres et une mesure des différents aspects de l'appartenance (hétérogénéité interne) et du fonctionnement institutionnel (caractère plus ou moins démocratique de la prise de décisions). Dans le cas des réseaux, qui sont moins formels, l'information essentielle a trait au champ du réseau et à la diversité interne de ses membres.

**2) Confiance et solidarité.** Cette catégorie cherche à réunir des informations sur la confiance à l'égard de ses voisins, de ses collègues, des organisations communautaires, des prestataires de services voire même des étrangers, comme

les « experts » venus d'ailleurs. Pour mesurer la confiance, il faut demander aux personnes interrogées quelles sont leurs attentes et leur expérience vis-à-vis de comportements qui exigent cette confiance. Les questions peuvent ainsi porter sur l'aide que les gens ont reçue – pourraient recevoir – de la part des membres de leur communauté ou de leur réseau en cas d'urgence, quelle qu'elle soit. Les questions peuvent également cibler des préoccupations à l'égard d'un comportement opportuniste.

**3) Action collective et coopération.** Cette catégorie cherche à voir si et comment les membres de la communauté ont œuvré avec d'autres sur des projets conjoints ou en réaction à une crise. Elles peuvent aussi concerner les conséquences d'une violation des attentes de la communauté en termes de participation. L'occurrence d'une action collective peut également servir d'indicateur de la cohésion sociale sous-jacente – du moins dans la mesure où la coopération n'est pas imposée de l'extérieur (les pouvoirs publics centraux, par exemple).

**4) Information et communication.** Cette catégorie de questions peut porter sur les moyens grâce auxquels les

membres de la communauté reçoivent une information, communiquent leurs sentiments et leur opinion ou en discutent les uns avec les autres.

**5) Cohésion sociale et inclusion.** Nous l'avons vu, les « communautés » ne sont pas des entités uniques et cohérentes mais se caractérisent au contraire par différents formes de divisions et de différences qui peuvent déboucher sur un conflit. Les questions cherchent ici à identifier la nature et l'étendue de ces différences, les mécanismes qui permettent de les gérer et les groupes exclus des services publics ou des initiatives participatives. Les questions relatives aux interactions sociales quotidiennes peuvent aussi apparaître ici, puisqu'elles traduisent le degré de cohésion sociale.

**6) Autonomisation et action politique.** Selon la définition habituelle, les individus sont « autonomisés » quand ils contrôlent d'une manière ou d'une autre les institutions et les processus qui touchent directement leur bien-être. Ici, les questions peuvent explorer le sentiment de bonheur des gens, d'impact personnel et de capacité à peser sur les événements locaux et sur des résultats politiques plus généraux.

### 2.3 Histoire, dynamiques et inerties du capital social

Lorsque l'on analyse et évalue des projets participatifs, l'appréciation du niveau actuel de capital social ne présente guère d'intérêt en tant que telle, puisqu'elle ne permet pas d'observer, d'éclairer ou de prédire le changement. Il est donc crucial d'adopter une vision dynamique – et non pas statique – du capital social. Cela exige de commencer par un retour sur l'histoire sociale et politique de la communauté concernée. Un examen attentif des conflits politiques passés, des processus d'apprentissage collectifs (qu'ils aient ou non réussi) permet de donner un arrière-plan historique au cadre social du projet participatif.

Bien entendu, le passé ne prédit pas à coup sûr les réactions sociales. Mais il donne quelques indications sur le fonctionnement de la société et sur ses réactions possibles à des innovations institutionnelles et des interventions extérieures. L'histoire et les habitudes d'action collective des différents groupes donnent un éclairage sur l'évolution possible de la « participation ». Aux Caraïbes, Sandersen (1999) souligne ainsi que la plupart des communautés de

pêcheurs sont mal organisées en dehors du cercle familial. Ces pêcheurs n'ont qu'une expérience limitée de l'organisation collective et n'ont pas de passé d'association ou d'engagement auprès des institutions locales. Ils sont donc très mal préparés à participer avec succès à des projets participatifs. Au-delà d'une analyse de l'héritage historique, la vision dynamique du capital social exige aussi des informations sur la manière dont les gens perçoivent le changement une fois le projet participatif mis en œuvre. Le capital social peut augmenter ou diminuer. Savoir si ce processus peut être modifié, et comment, par les interventions et les politiques des bailleurs de fonds est crucial pour évaluer les initiatives participatives. Les agents extérieurs peuvent faciliter la création de capital social mais leur présence peut aussi induire des perturbations et des dépendances dans la communauté.

Contribuer au processus de constitution d'un capital social n'est certainement pas chose facile pour les agents extérieurs. Le fait de fournir des ressources extérieures à des



groupes ou des organisations peut avoir des effets mitigés sur le capital social interne, même si cela contribue à tisser des liens avec toute une série d'acteurs extérieurs utiles. Le renforcement du capital social par le biais de projets participatifs exige d'amorcer un processus de réorganisation sociale qui, idéalement, devrait être autonome. Mais cet amorçage ne provoque pas forcément un processus endogène : les membres de la communauté peuvent finalement replonger dans leurs anciennes habitudes et leurs anciens réseaux sociaux, soit pour profiter du projet, soit pour sortir – laissant ses partisans et le personnel attaché à plein temps au projet le choix de le laisser mourir ou de l'entretenir, de plus en plus artificiellement, afin de ne pas perdre la face devant les bailleurs de fonds ou, plus prosaïquement, de conserver leur emploi.

Dès que le projet participatif se développe sous de bons auspices, de manière profondément participative, le niveau de capital social « transversal » d'une communauté augmente, favorisant plus d'actions collectives. C'est là, bien sûr, un scénario idéal. Les choses ne se passent pas forcément aussi bien et le projet participatif peut engendrer des frustrations, plus ou moins importantes. Comme Arnstein (1969, p. 216) l'exprimait : « la participation sans redistribution des pouvoirs est un processus vide et frustrant pour ceux qui sont privés de pouvoir. Elle permet aux détenteurs du pouvoir de prétendre que toutes les parties ont été prises en compte alors même qu'une partie d'entre eux seulement en bénéficieront. Elle avalise le *statu quo* ». Si tel est le cas, la « participation » ne semble pas contribuer à la formation de capital social mais plutôt à sa destruction. Pourtant, cette analyse qui va de soi peut se révéler être à courte vue. L'échec de la participation peut en fait contribuer à l'« émancipation » ou à l'« autonomisation », selon les réactions sociales à la frustration. Le mécontentement et les tensions des gens du crû peuvent déboucher sur de nouveaux développements sociaux et politiques qui, à long terme, renouvelleront le capital social local. Autrement dit, la manière dont les projets participatifs atteignent l'objectif affiché d'autogestion accrue ne respecte pas forcément les voies institutionnelles prévues ou le consensus obtenu. Le déclencheur de la réorganisation sociale peut ne pas être un projet participatif réussi, mais un projet qui a échoué. En réagissant à la frustration et à un sentiment d'injustice, les membres de la communauté ou les groupes locaux peuvent

se mobiliser pour des objectifs redéfinis, revendiquer une plus grande « appropriation » pour des initiatives conduites de l'extérieur, en s'efforçant de les récupérer ou en les abandonnant, ou développer des initiatives parallèles en dehors des mécanismes participatifs initiaux. Ces mécanismes, dont les limites ou les échecs peuvent nourrir le mécontentement social, font perdre leur légitimité aux élites traditionnelles, impliquent une « redistribution des cartes » au profit de nouveaux acteurs, etc. Ainsi, les frustrations sociales provoquées par des initiatives décevantes pourraient bien être un moyen essentiel permettant finalement à la participation de parvenir à ses fins (plus rapidement et de manière plus consensuelle), à savoir, développer l'autonomie et l'auto-organisation chez les parties prenantes.

On s'approche là de l'action politique qui, dans certains cas, peut être considérée comme le meilleur résultat possible d'initiatives participatives. Loin du phénomène de « dépolitisation », *a priori* intrinsèque à de nombreux projets participatifs emmenés par des experts extérieurs, une « participation frustrante » peut déboucher sur une « repolitisation » locale – et donc entraîner un regain de participation de l'intérieur, des situations moins centrées sur les élites ou, au moins, la création de nouvelles élites qui peuvent venir concurrencer les anciennes. Tout dépendra cependant de la réaction des membres de la communauté à leur propre frustration.

### *Stratégies de riposte*

À partir des concepts bien connus élaborés par Hirschman (1970), le cadre « défection, prise de parole et loyauté » (*Exit, Voice and Loyalty*) peut se révéler utile pour étudier les « stratégies de riposte » et les différents résultats politiques de projets participatifs frustrants. Hirschman a défini trois options fondamentales face à la détérioration d'une organisation ou d'une action collective. Les membres d'une entreprise privée, d'une association locale, d'une nation tout entière ou de toute autre initiative collective ont trois réactions possibles quand ils sentent que la qualité ou les avantages se dégradent. Ils peuvent choisir : 1) la « défection », c'est-à-dire le retrait d'une organisation ; 2) la « prise de parole », c'est-à-dire tenter de repenser la relation à l'aide de stratégies, dont l'expression des griefs et de propositions de changement ; ou 3) la « loyauté », c'est-à-dire rester au nom de principes supérieurs, tels qu'une identité partagée, l'unité de la communauté, etc.



La défection est une option assez fréquente sur les marchés, où les acheteurs et les vendeurs sont libres à tout instant de démarrer ou de mettre fin à une relation commerciale. Elle n'est pas forcément physique, elle peut être mentale ou émotionnelle. Dans certains cas, les gens n'ont pas forcément la possibilité matérielle de quitter l'organisation, ce qui ne les empêche pas de vouloir « sortir du système » : ils réduisent alors leur participation au minimum. La prise de parole est elle de nature plus politique, puisqu'elle remet en cause le *statu quo* et peut être ouvertement conflictuelle.

Les frustrations peuvent conduire à une « participation » plus politique si les membres de la communauté choisissent comme stratégie de riposte la « prise de parole ». Mais les personnes marginalisées choisiront plutôt la défection ou la loyauté, étant donné leur manque habituel de confiance et de moyens objectifs pour influencer le cours de l'action. L'option de prise de la parole peut conduire à un résultat nettement différent de ce qu'attendent les bailleurs de fonds internationaux qui défendent la « participation » – mais ils ne peuvent pas s'en plaindre : le discours mondial sur la participation ne peut qu'approuver cette dynamique d'expression des intérêts et de mobilisation pour atteindre des objectifs que l'on a soi-même définis. Ce qui souligne éventuellement les limites de ce discours dans le domaine de la préservation de la biodiversité : une fois qu'elles ont évolué politiquement et sont devenues autonomes, les communautés ne vont pas forcément accorder la priorité à l'environnement.

À cet égard, les effets émancipateurs les plus importants de la participation ne transparaîtront pas selon les lignes qui décrivent habituellement le « récit participatif » et la manière dont il est censé fonctionner. Les nouvelles forces sociales et les nouveaux acteurs n'émergeront pas forcément de l'implication dans une institution et un projet qui ne permettront pas non plus de construire un nouveau capital social. Dans la pratique, on observe souvent une captation du mécanisme participatif initial parrainé par les élites locales ou l'État central, malgré toutes les précautions prises. Si cette « participation » peut avoir malgré tout des vertus émancipatrices, ce sera à travers le décalage entre les attentes et le fonctionnement concret. Dès lors, les bailleurs de fonds ont besoin de davantage de recul pour évaluer les projets participatifs, afin de pouvoir tenir compte du rythme spécifique des évolutions sociales et des mouvements politiques.

Le résultat final d'une participation frustrante peut être en partie anticipé – ou du moins mieux appréhendé – si l'on tient compte de la culture et de l'histoire des différents groupes concernés. Ce que le projet participatif parviendra à modifier dans la communauté dépendra finalement de l'inertie des comportements sociaux et politiques – mais aussi de la présence d'individus aptes à devenir de nouveaux leaders. Le choix entre défection, prise de parole et loyauté reflétera donc les tendances politiques et les relations sociales de longue date. Dans certains cas, un passé de luttes sociales peut déclencher la prise de parole alors qu'un passé de paternalisme coutumier des élites entraînera une réaction de loyauté ou une défection psychologique. Le graphique 4 résume les différentes dynamiques possibles.

### *Résultats politiques*

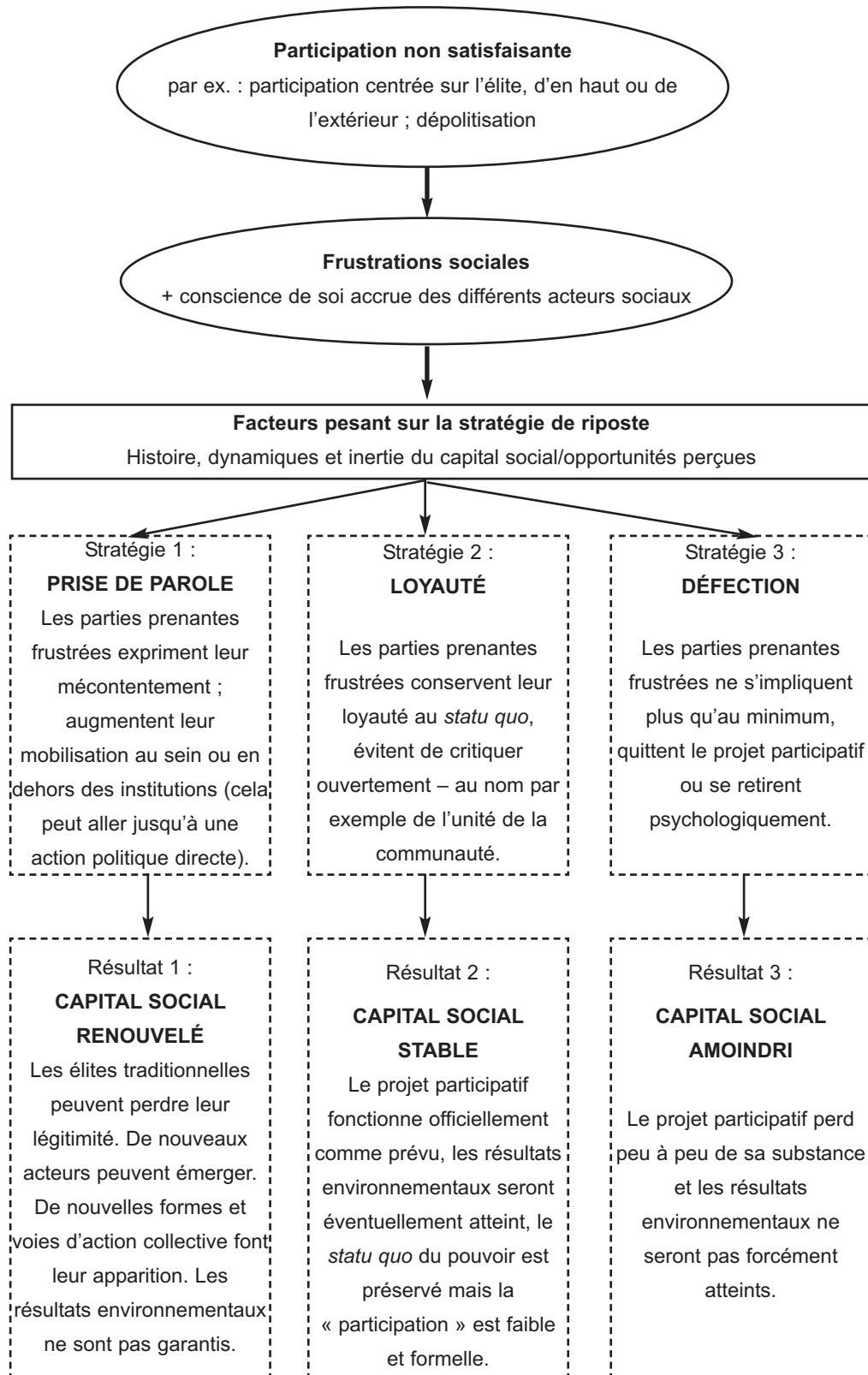
La prochaine étape de notre examen des dynamiques de la frustration sociale est une stricte analyse des résultats politiques. Cette analyse devrait sans aucun doute occuper une place plus importante qu'actuellement dans l'évaluation des projets participatifs. Dans cet esprit, Williams (2004) propose une série de questions qui permettent d'étudier l'évolution de l'apprentissage, des réseaux et de la représentation politiques, qu'il convient de garder à l'esprit au moment d'évaluer des projets participatifs.

**1) Apprentissage politique.** Il s'agit d'identifier dans quelle mesure les programmes participatifs contribuent aux processus d'apprentissage politique parmi les membres de la communauté n'appartenant pas à l'élite. Une sensibilité accrue aux droits formels peut servir de nouveau point de départ à la lutte. De même, une sensibilité accrue aux « règles du jeu » locales peut affûter les stratégies des non-élites, leurs alliés et leurs ambitions.

**2) Réseaux politiques.** Il s'agit de savoir à quel degré les projets participatifs remodelent les réseaux politiques. C'est souvent la refonte de liens au-delà de la communauté locale qui décide du succès ou de l'échec des participants non élites.

**3) Représentations politiques.** Il s'agit d'apprécier comment les mécanismes participatifs affectent les schémas de représentation politique, le discours des revendications politiques et la concurrence. Des normes politiques répressives ou limitatives ainsi que le leadership traditionnel peuvent être remis en cause.

Graphique 4. Participation et dynamiques du mécontentement



### 3. Étudier les effets de l'organisation du pouvoir

Au-delà des processus participatifs et des institutions en tant que tels, les évaluateurs doivent s'intéresser à leur propre impact sur l'organisation locale du pouvoir et les résultats. La solution passe habituellement par une analyse de l'efficacité (ou de l'efficience) environnementale et économique – qui est souvent au cœur des objectifs explicites du projet. C'est là une perspective indubitablement centrale, mais qui ignore les effets sur les structures sociales en termes de relations de pouvoir. C'est ennuyeux, dans la mesure où les projets participatifs sont censés ajouter de la valeur en termes d'efficacité, en retravaillant les relations sociales – une opération coûteuse qui exige analyse et évaluation. En outre, les projets participatifs revendiquent en général (implicitement ou explicitement) la volonté d'introduire davantage de justice dans une société donnée et de modifier les structures de pouvoir injustifiées. Ces revendications doivent elle aussi être appréciées. Enfin, ne serait-ce que par déontologie, les concepteurs du projet devraient avoir une idée plus précise de leur impact sur les sociétés avec lesquelles ils travaillent – même si la perfection en ce domaine est illusoire.

L'analyse des évolutions dans les structures de pouvoir n'est pas simple. L'accès aux données est extrêmement difficile étant donné la nature souvent subtile des interactions sociales. Sans parler du défi conceptuel fondamental : le pouvoir revêt différentes formes et expressions impossibles à saisir en une seule formule. Habituellement, les sciences sociales décrivent le « pouvoir » en termes de contrôle direct exercé par un acteur A sur un acteur B. Si l'on s'en tient à cette définition, pourtant, on se heurte vite à des impasses analytiques. Dans un travail qui devait faire date, Lukes (1975) tâche de remédier à ce problème en définissant « trois dimensions du pouvoir » :

la première définit le pouvoir tel qu'il est exprimé dans des relations observables – à l'instar d'une joute verbale ou physique entre adversaires (pouvoir visible) ; la deuxième a trait à l'influence des intentions sous-tendant les relations de pouvoir (pouvoir caché). Cette approche réfute la vision d'un pouvoir à une seule dimension, qui échoue à percevoir le degré de contrainte imperceptible exercé par le pouvoir dans des luttes observables ; dans la troisième dimension, le pouvoir est encore plus « insidieux » (pouvoir invisible) : les intérêts des acteurs sont façonnés par les structures de pouvoir ; ils sont secrètement poussés à se plier à la volonté d'autres individus tout en étant convaincus de servir leurs propres intérêts. Lukes définit alors les « intérêts subjectifs » comme les intérêts « consciemment articulés et observables », à l'inverse des « intérêts objectifs » (ou « intérêts réels ») qui sont les buts et les désirs que les acteurs « aimeraient et préféreraient atteindre s'ils pouvaient décider par eux-mêmes » (Lukes, 1975, p. 34).

On voit par là que le pouvoir impose une analyse approfondie qui dépasse largement les relations immédiatement observables. C'est particulièrement vrai lorsque l'on veut apprécier les effets des projets participatifs sur le pouvoir. S'inspirant de Lukes et Foucault, Barnett et Duvall (2005) proposent une grille cohérente qui réunit des conceptions complémentaires du pouvoir. La typologie ainsi construite repose sur une définition globale du pouvoir comme « la production d'effets qui déterminent les actions ou les conditions d'existence des acteurs » (p. 18). À partir de là, ils identifient quatre formes de relations de pouvoir : contraignantes, institutionnelles, structurelles et productives. Chacune peut appeler un type particulier d'analyse au moment d'apprécier un projet participatif.

### 3.1 Pouvoir contraignant

La première forme de pouvoir, le « pouvoir contraignant », renvoie aux relations dans lesquelles un acteur détermine directement la situation ou les actions d'un autre acteur. Les définitions « classiques » du pouvoir rentrent dans cette catégorie. Ainsi Dahl (1957, p. 202) définit le pouvoir comme le fait que « A exerce du pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement ». Le concept développé par Dahl comporte plusieurs caractéristiques centrales, à commencer par l'intentionnalité : A veut que B modifie ses actions dans un sens bien précis. Vient ensuite le conflit de désirs : A et B veulent obtenir des résultats différents et B perd. Troisièmement, A réussit parce qu'il a les moyens matériels et idéologiques pour conduire B à modifier sa conduite. Au cœur de l'analyse du pouvoir réside donc l'identification des ressources contrôlées par A et qui les déploie en fonction de ses besoins. Barnett et Duvall affirment cependant que le « pouvoir contraignant » n'est pas obligatoirement associé à l'intentionnalité. Il est présent dès que les actions de A contrôlent les actions ou la situation de B, même involontairement. Pour Bachrach et Baratz (1962), le pouvoir continue d'exister même lorsque

ceux qui occupent une position dominante ne sont pas conscients des effets accidentels produits par leurs actions. Le pouvoir contraignant ne se limite pas aux moyens matériels. Il peut aussi impliquer des ressources symboliques et normatives. Ainsi les ONG arrivent parfois à mobiliser des ressources normatives pour obliger les États à modifier leurs politiques, en les désignant à l'opprobre public. Comme les organisations internationales, elles sont souvent en mesure d'utiliser leur autorité (morale, technique, liée à leur expertise ou reçue d'autres acteurs) pour forcer d'autres intervenants à adopter certaines politiques. Ainsi dans l'aide au développement, le pouvoir contraignant peut prendre la forme de « conditionnalités » qui frappent les politiques de déblocage des fonds internationaux ou d'une « expertise technique », souvent étrangère, qui modèle d'une certaine façon les initiatives. L'analyse du pouvoir contraignant passe donc par l'identification d'un éventail de pratiques et de technologies permettant à un acteur de contrôler directement les conditions qui pèsent sur le comportement d'un autre acteur – et la manière dont les projets participatifs s'inspirent de ces pratiques.

### 3.2 Pouvoir institutionnel

Alors que le « pouvoir contraignant » renvoie au contrôle direct d'un acteur sur un autre, le « pouvoir institutionnel » évoque le contrôle indirect exercé par un acteur sur un autre. Ce contrôle intervient à travers des institutions formelles et informelles qui assurent les interactions entre les deux. Dans une relation de « pouvoir institutionnel », l'acteur A encadre les conditions d'existence et les actions de l'acteur B à travers les règles et les procédures de certaines institutions. Alors que le pouvoir contraignant repose sur les ressources détenues et déployées par A, le pouvoir institutionnel n'est pas lié au fait que A « détienne » l'institution qui modèle le comportement de B. Rares sont les institutions entièrement dominées par un seul acteur. Pourtant, l'aptitude à utiliser une institution donnée n'est pas la même chez tous les acteurs. Les institutions établies pour parvenir à des résultats mutuellement acceptables créent (en termes

absolus et relatifs) des « gagnants » et des « perdants ». Les relations de pouvoir institutionnel en découlent. Dans ce scénario, la présence d'« institutions » médiatrices souligne le fait que A et B sont socialement séparés l'un de l'autre ; ils n'entretiennent qu'une relation indirecte. Cette séparation peut être physique : des autorités centrales retranchées dans une capitale lointaine peuvent contraindre les communautés locales au travers de différentes institutions. Mais la distance peut aussi être temporelle, voire générationnelle ; les institutions créées à un moment donné de l'histoire peuvent avoir ensuite des effets voulus ou non. Des institutions de longue date peuvent incarner des configurations figées d'intérêts, de privilèges et de préjugés, qui continuent de peser sur la situation et le choix des acteurs. Dans ce type d'analyse, le pouvoir ne réside plus dans l'effet direct de A sur B mais bien dans les

relations prolongées et diffuses à travers les institutions. Les différentes formes de dépendance matérielle entre des acteurs socialement ou spatialement distants ont elles aussi leur intérêt dans cette analyse : les forces du marché, les systèmes d'échange et les interdépendances créent des relations qui peuvent réduire l'éventail des choix, surtout pour les acteurs moins puissants. Plus précisément, l'une des formes importantes de pouvoir institutionnel produit par les projets de biodiversité peut consister à accroître la dépendance de groupes socialement

faibles à l'égard des marchés extérieurs. Quelles sont les nouvelles parties prenantes, clairement identifiables (telle ou telle entreprise) ou non (type d'industrie ou consommateurs) qui ont acquis une influence concrète sur le contexte local ? À travers quels mécanismes de médiation (prix du marché, intermédiaires commerciaux, fonds d'investissement) ce phénomène se produit-il ? Comment les flux de capitaux, les biens, les techniques managériales et les normes ont-ils évolué dans le temps et qui en a le plus profité ?

### 3.3 Pouvoir structurel

Dans les deux précédentes formes de pouvoir, « contraignant » et « institutionnel », le pouvoir renvoie aux actions mutuelles d'acteurs prédéfinis ou préconstitués. Les identités de A et de B ne sont pas contestées ni même discutées. Elles sont censées être stables et indépendantes l'une de l'autre. Le pouvoir est pratiquement considéré comme un attribut détenu par un acteur et dont il se sert pour modeler les actions ou la situation d'autres acteurs. L'accent est mis sur les interactions et sur celui qui gouverne, en fonction de ressources matérielles, mentales et institutionnelles.

Mais une autre approche du pouvoir est possible, qui s'attache aux relations de constitution (les identités) et non plus à l'interaction. Les relations de constitution éclairent la manière dont les acteurs sont définis et constitués en tant qu'êtres sociaux, en relation l'un avec l'autre, avec leurs identités respectives, leurs capacités, les intérêts et leurs objectifs. L'accent est moins mis sur l'acteur qui gouverne que sur celui qui est défini comme gouvernant. L'analyse de la « constitution » implique d'examiner la création de types spécifiques d'acteurs et de se garder de penser que ces acteurs sont déterminés *ex ante*. Pour reprendre l'analyse de Wendt (1998, p. 105), « les théories constitutives (...) expliquent les propriétés des choses en faisant référence aux structures en vertu desquelles elles existent ». Parce que ces relations sociales peuvent engendrer différents cadres sociaux et compréhensions de soi, elles ont un réel impact sur l'aptitude de l'acteur à modeler son existence. Les processus constitutifs ne sont pas eux-mêmes contrôlés par des acteurs donnés mais ils tendent à être structurellement bénéfiques pour certains. Les formes constitu-

tives du pouvoir prennent deux aspects : le pouvoir structurel (*infra*) et le pouvoir productif (section suivante).

Le « pouvoir structurel » renvoie aux « positions structurelles », aux « structures et catégories sociales » profondément ancrées dans la société et qui font que A existe en tant que tel de par sa relation à B. Les exemples classiques sont ceux du maître et de l'esclave dans les sociétés esclavagistes, du capital et du travail dans les sociétés capitalistes ou du propriétaire terrien et de l'ouvrier agricole dans les sociétés rurales paternalistes. Ces rôles structurels comportent des différenciations fonctionnelles qui engendrent différents privilèges, subjectivités et intérêts pour leurs acteurs (Wendt et Duvall, 1989).

Le pouvoir structurel sous-tend habituellement les relations de domination hiérarchique et binaires qui œuvrent au profit de ceux qui le détiennent et au détriment des individus socialement faibles. L'analyse peut emprunter au moins deux voies : dans la première, les structures sociales allouent des capacités et des avantages différents en fonction de la position. Les relations « capital-travail » et « maître-esclave » produisent bien évidemment des privilèges inégaux. Dans la seconde, la structure sociale comprend les acteurs mais elle modèle aussi leur compréhension de soi et les « intérêts subjectifs ». Ainsi, les non-privilégiés sont prêts à accepter le rôle qui leur est assigné dans l'ordre existant, alors qu'il est contraire à leurs « intérêts objectifs » (Benton, 1981). C'est le cas dans les sociétés paternalistes, où les classes inférieures sont « nourries et protégées » par les classes supérieures. Le pouvoir structurel peut donc empêcher certains acteurs de reconnaître

leur propre domination. Cela permet de reproduire le *statu quo*, plutôt que d'y résister. Ce faisant, le pouvoir structurel opère, même lorsqu'aucun A n'exerce de contrôle sur B. Barnett et Duvall citent à juste titre Lukes (1975) sur ce point : « n'est-ce pas la forme suprême et la plus insidieuse des exercices du pouvoir que d'empêcher les gens, à quelque degré que ce soit, d'avoir des griefs en façonnant leurs perceptions et leurs préférences de telle sorte qu'ils acceptent leur rôle dans l'ordre social ? » (p. 24).

L'analyse marxiste repose typiquement sur des arguments proches de cette vision du pouvoir structurel. En extrapolant à partir des travaux du philosophe social italien Gramsci, Gill et Law (1989) avancent que si le pouvoir existe dans des dispositifs coercitifs et institutionnels, les « relations de production » dans le capitalisme mondial déterminent les capacités et les ressources des acteurs et façon-

nent l'idéologie à travers laquelle ils interprètent leur destin, leurs intérêts et leurs désirs.

L'idéologie capitaliste et consumériste est considérée comme « hégémonique » au sens où elle sert les « intérêts objectifs » des classes supérieures – au détriment immédiat des « intérêts objectifs » des classes productrices du monde entier. Cette vision a aussi été appliquée à des nations tout entières, par des théoriciens du système-monde (comme Wallerstein, 1996). Ces auteurs estiment que les structures mondiales de production engendrent des types d'État particuliers – du centre, de la semi-périphérie et de la périphérie. La position dans ce système engendre différents types d'intérêts, de capacités et de contraintes. Les pays qui occupent des positions subalternes finissent souvent par adopter des concepts idéologiques qui, paradoxalement, confirment leur propre domination.

#### 3.4 Pouvoir productif

À l'instar du « pouvoir structurel », le « pouvoir productif » s'attache aux processus qui créent les identités et les intérêts des acteurs. Pourtant, alors que le « pouvoir structurel » souligne les structures et catégories sociales binaires anciennes, le « pouvoir productif » s'intéresse à d'autres configurations, comme des catégories plus récentes en devenir ou qui ne sont pas forcément constituées en termes binaires ou hiérarchiques. Le pouvoir productif se préoccupe de redéfinir le corpus légitime des valeurs, des connaissances et des catégories sociales.

Quand le « pouvoir structurel » reproduit les catégories et divisions anciennes, les positions de domination et de subordination, le « pouvoir productif » s'attache davantage à la production de nouvelles normes et identités non duelles. Ces « catégories productives » peuvent se révéler contraignantes pour les élites comme pour les non-élites. Elles ne reflètent pas obligatoirement les hiérarchies sociales : elles peuvent même les remettre en cause et inspirer de nouvelles forces sociales. L'analyse du pouvoir productif exige de s'intéresser à la manière dont des discours sociaux diffus et incertains peuvent produire de nouveaux types de sujets, de significations et de catégories, et des termes d'action pour modeler ce qui est considéré comme acquis dans la vie quotidienne ou la politique.

Le pouvoir productif agit *via* le discours et les systèmes de savoir à travers lesquels la signification est produite, fixée, expérimentée et transformée (Macdonell, 1986). Le « discours » n'est pas assimilé ici au dialogue entre acteurs ou à la notion d'« action communicative » de Habermas. L'idée renvoie au contraire à la manière dont les interactions quotidiennes définissent le corpus légitime de valeurs et de connaissances qui servent de référence. Le pouvoir productif s'intéresse alors à la manière dont les choses sont définies comme « l'(im)possible, l'(im)probable, le naturel, le normal [ou] ce qui est considéré comme un problème » (Hayward, 2000, p. 35).

Dans le champ des relations internationales, le pouvoir productif a suscité de nombreuses études. Des discussions se sont ainsi intéressées aux concepts classificatoires tels que ceux d'États « civilisés », « voyous », « instables », « occidentaux » ou « démocratiques ». Le thème de l'« autre » – la manière dont il est défini et associé à des politiques recevables et souhaitables – a lui aussi été étudié (Neumann et Welsh, 1991). Quant au discours mondial sur les droits de l'homme, il a construit un monde peuplé de « victimes », de « gardiens », de « violateurs » ou de « défenseurs » des droits de l'homme. Dans le droit humanitaire international, la définition du « civil » et du « combattant »



a des conséquences pour ceux qui sont sur le terrain – le premier méritant qu'on l'aide quand le second est une cible « naturelle » pour les forces armées. Le discours sur le développement parle de formes de régime de savoir/de pouvoir (voir par exemple Ferguson, 1990 ; Crush, 1995). En redéfinissant ce que l'on doit considérer comme valeurs, catégories et connaissances légitimes, l'exercice du pouvoir productif à travers un discours mondial peut renforcer des catégories et des acteurs nouveaux ou qui refont leur apparition. Boli et Thomas (1999) affirment ainsi qu'il existe un ensemble prédominant de principes qui conditionne de plus en plus la légitimité des acteurs dans le champ des politiques mondiales, leurs identités, leurs finalités et leurs capacités. Ils estiment que les principes démocratiques, rationnels et juridiques mondiaux confortent la voix des ONG, en particulier internationales. Localement, les bailleurs de fonds et les experts étrangers, les ONG nationales et internationales peuvent sentir leur influence augmenter à la suite de la diffusion d'un certain discours mondial. Mais de nouveaux acteurs peuvent, soit remettre en cause, soit renforcer les anciennes structures locales de pouvoir.

Ainsi, les effets du pouvoir productif et structurel peuvent soit agir main dans la main, soit agir l'un contre l'autre. Si l'on veut étudier les effets de pouvoir productif des projets participatifs, il faut attacher une attention particulière à la manière donc ces projets : 1) contribuent au processus de marchandisation ; 2) rendent certains choix politiques apparemment « techniques » ; 3) favorisent l'autorégulation et des contraintes internalisées ; et 4) produisent de faibles effets anti-tradition.

#### 3.4.1 Processus de marchandisation

Toute société comporte une structure de classification importante, qui consiste à distinguer les choses que l'on peut vendre – et qui peuvent donc exister en tant que « biens » et « services » – des choses que l'on ne peut pas vendre, soit parce qu'elles sont considérées comme « sacrées », « naturelles », soit qu'elles sortent des interactions économiques pour des raisons traditionnelles, familiales ou morales. Les projets de biodiversité peuvent avoir un impact sur ces classifications et redéfinir leur champ. Toute modification des principales lignes de démarcation

aura des conséquences sociales, économiques ou culturelles sensibles. La notion de « marchandisation » décrit précisément le processus par lequel les choses dénuées de valeur économique se voient assigner une telle valeur et deviennent, de ce fait, échangeables. À travers cette « marchandisation<sup>5</sup> », les valeurs de marché remplacent d'autres valeurs sociales et de plus en plus de relations deviennent commerciales<sup>6</sup>.

Marx (1867) a brillamment analysé et critiqué les processus de marchandisation, dénonçant le phénomène de « fétichisme de la marchandise ». Avec cette notion, il renvoie à la fois à une croyance et à un processus. On croit que la valeur réside dans le produit et non dans le travail humain qu'il représente : dans le mode de production et de consommation capitaliste, les objets sont « déshumanisés » et considérés comme des objets dotés d'une valeur intrinsèque. Le processus de fétichisme de la marchandise obscurcit et masque les relations sociales. Le travailleur ne voit plus que sa relation à l'objet qu'il produit, puisqu'il est séparé de ceux qui l'utilisent. De même, le consommateur ne voit plus que sa relation à l'objet (qu'il utilise), inconscient des personnes qui l'ont produit. Le fétichisme de la marchandise fait en sorte qu'aucune des deux parties n'est pleinement consciente des positions sociales et politiques qu'elle occupe. La marchandisation ne s'applique pas seulement à des choses matérielles. Les compétences et les savoirs peuvent être réifiés et commercialisés : on le voit par exemple en Amérique centrale où le développement du tourisme conduit à « vendre » les compétences traditionnelles des femmes (Ferguson, 2008). Mais cela peut aussi concerner une idée politique, à l'instar d'un appel au changement social qui s'incarnerait dans des logos eux-mêmes

<sup>5</sup> La « marchandisation » doit être distinguée de la « banalisation » (*commodification* en anglais, un néologisme qui est apparu au début des années 1990). Ce terme renvoie au processus par lequel des biens que les consommateurs percevaient comme distincts (par leur marque ou leur caractère unique) deviennent de simples produits, sans que les marques ou les versions n'apportent de différence notable. Les consommateurs sont les gagnants de cette banalisation puisqu'une concurrence accrue entraîne en général une baisse des prix – au contraire des producteurs, qui en souffrent habituellement, puisque la valeur de la marque diminue.

<sup>6</sup> L'esclavage est un cas extrême de marchandisation, qui transforme les êtres humains en biens échangeables.

commercialisés, faisant du message politique une simple mode<sup>7</sup>. La marchandisation est souvent critiquée au motif que certaines choses ne sont pas à vendre ou ne doivent pas être traitées comme des biens échangeables. Mais il ne faut pas sous-estimer la dimension progressive et émancipatrice de la marchandisation. Dans les ménages par exemple, les femmes peuvent se dégager plus facilement des corvées domestiques dès lors que leur travail est en partie « monnayable ». De même, en matière de politique environnementale, lorsqu'aucune norme sociale ne protège les ressources naturelles, l'attribution d'une valeur économique peut favoriser leur conservation et leur reconnaissance : la marchandisation est en fait au cœur de la notion de « services environnementaux » qui gagne du terrain dans les politiques environnementales mondiales.

#### 3.4.2 Effets de l'antipolitique

Les travaux de Ferguson (1990) sur le développement permettent de définir les « effets antipolitiques » du discours mondial comme la transformation de questions politiques contestées en questions techniques, ce qui augmente significativement le pouvoir des « experts » et des autorités spécialisées et limite ou contraint ainsi considérablement les débats. Pratiquement tous les discours mondiaux sont en fait tenus en parallèle à un discours sur le besoin de modernisation et de rationalisation des sociétés humaines – ce qui devrait légitimer encore davantage l'« expertise ». La question est donc de savoir si le recours à ce « savoir moderne » obscurcit, au lieu de les éclairer, d'autres problématiques politiques et sociales qui exigeraient un débat politique et des arbitrages sociétaux. L'« expertise » provenant de différents discours mondiaux pourrait en fait enfermer les discussions dans des directions précises, avec des paramètres fixés de l'extérieur, évitant ainsi les questions qui font débat et renforçant implicitement certaines positions de pouvoir.

L'antipolitique et la dépolitisation peuvent également avoir des effets positifs dont il faut tenir compte dans l'analyse des discours mondiaux et de leur application. L'arrivée d'une expertise extérieure peut débloquent des situations et soulager des pressions locales complexes. Lorsque les intérêts des parties prenantes sont directement et irrémédiablement opposés, sans guère d'espoir de parvenir à un « jeu à somme nulle », le discours technique peut apporter

une perspective utile en ouvrant une troisième voie dans une confrontation vouée sinon à l'échec. On le voit par exemple dans le domaine de la sécurité internationale, avec des projets de prévention des conflits où les ONG, porteuses de certains discours mondiaux, sont capables de relancer le dialogue en apportant de nouvelles idées et expertise. Pourtant, l'examen de l'antipolitique demande d'analyser l'éviction éventuelle d'options légitimes et la « neutralité » du tiers qu'est l'expert technique – une démarche que certains critiques considèrent comme impossible.

#### 3.4.3 Autorégulation pour des résultats prédéfinis

Certaines formes de savoir peuvent pousser des individus à se gérer de manière spécifique. Les discours sont internalisés et encadrent les subjectivités et les comportements, même lorsque les individus se sentent autonomes et subjectivement libres. Pour décrire ce phénomène de pouvoir, Foucault a introduit le concept de « gouvernementalité<sup>8</sup> néolibérale » – une situation dans laquelle le pouvoir est déplacé de sorte que les sujets peuvent jouer un rôle actif dans leur propre gouvernance. La production de savoir et la « normalisation de la conduite » stimulent le développement d'êtres « autorégulés » et « autocorrecteurs ».

Foucault a créé ce concept de « gouvernementalité » pour désigner des structures gouvernementales qui ne se limitent pas aux politiques d'État et aux politiques publiques mais incluent aussi toute une série de contrôles sociotechniques et de formes de savoir qui rapprochent les niveaux macro et micro du pouvoir. La « gouvernementalité » désigne des procédures, des protocoles, des pratiques, des idiomes, des règles et des routines qui permettent de gouverner, gérer et réguler « de loin » la vie des individus. Elle propose une vision d'un pouvoir désincarné et décentralisé (sans tête) mais possédant encore une unité globale. Cette cohérence est précisément désignée comme un

<sup>7</sup> Hooks (1992) propose un exemple de cette « marchandisation » : les couleurs de l'Armée africaine de libération du Zimbabwe (rouge, noir et vert). Pour les personnes d'ascendance africaine, ces couleurs symbolisent le sens versé par les Africains (rouge), le peuple africain (noir) et les terres confisquées aux Africains (vert). Ces couleurs sont désormais commercialisées dans le monde entier sur toutes sortes de vêtements ou de chaussures. Elles ne véhiculent plus aucun message de résistance et pourraient même trahir une impuissance politique.

<sup>8</sup> Voir Foucault (1991), cycles de conférences au Collège de France en 1977-1978.



« discours » aux effets systématiques. Même si Foucault applique cette « gouvernementalité » à différents types de régimes et périodes historiques, il l'emploie notamment pour parler du système « néolibéral ». Ce concept caractérise des régimes qui épousent les principes de la démocratie et des règles du marché, réduisent l'action de l'État, attribuent aux individus des tâches et fonctions autorégulatrices et diffusent les risques et les responsabilités.

Les projets participatifs sont souvent empreints de cet idéal d'autorégulation et de gouvernementalité néolibérale : les gens sont censés se « comporter mieux librement ». Pourtant, la mise en œuvre de ces projets peut traduire une certaine schizophrénie, puisqu'ils plaident passionnément pour une autonomie non contrainte tout en proposant des objectifs et des résultats prédéfinis (voire même des indicateurs quantifiés pour mesurer ce phénomène). Il existe une contradiction intrinsèque entre les objectifs affichés d'autorégulation et la réalisation de normes fixées – cette tension, qui est au cœur de la gouvernementalité néolibérale, caractérise sans doute bon nombre de projets sur la biodiversité.

### 3.5 Formations de pouvoir locales/mondiales

Un schéma peut se dégager des quatre formes de pouvoir susceptibles de se manifester dans la mise en œuvre de projets participatifs, à travers lequel l'exercice du pouvoir devient plus collectif qu'avant – sans être pour autant forcément plus socialement inclusif. À cet égard, il est particulièrement intéressant de regarder ce qui se passe avec les acteurs locaux et non locaux – et de questionner ce faisant cette distinction. Les projets participatifs modernes de biodiversité peuvent entraîner un partage intime des positions de pouvoir, de l'autorité et de l'influence entre acteurs du crû et extérieurs interdépendants, au sein d'un couple local/mondial. Pour étudier ce phénomène, Callaghy *et al.* (2001) ont forgé la notion de « formation transfrontalière » que Duffy (2004) appelle les « formations mondiales ». Nous proposons de les qualifier de « formations de pouvoir locales/mondiales » afin de souligner le fait que le pouvoir est partagé par des acteurs locaux et par des acteurs internationaux.

Une « formation de pouvoir locale/mondiale » consiste en un ensemble de structures, de processus et d'événements

#### 3.4.4 Effets anti-tradition contre effets pro-tradition

Les projets participatifs peuvent également avoir des effets productifs sur les cultures et les traditions, à travers la refonte des catégories sociales. Les projets peuvent manifester des perspectives et des impacts très variés, qui vont d'une orientation favorable à la tradition à une orientation opposée à la tradition. Ils peuvent aussi avoir une position simple, mais schizophrénique, intrinsèquement contradictoire : d'un côté, les projets sur la biodiversité sont souvent censés respecter (voire même s'appuyer sur) les éléments culturels et traditionnels anciens qui prévalent dans la société locale ; de l'autre, ils véhiculent souvent l'idée que les relations ou les pratiques sociales anciennes doivent évoluer. Il faut donc analyser les effets à la fois pro- et anti-tradition des projets mis en œuvre, en examinant la manière dont les traditions locales sont touchées, modifiées ou renforcées. Pour ce faire, il convient de se pencher sur les trois dimensions suivantes : l'autorité politique traditionnelle ; les savoirs locaux ; et les structures économiques.

produits à l'intersection entre le mondial et le local pour un éventail d'acteurs issus d'horizons différents. Elle couvre ce que l'on appelle de manière conventionnelle l'« intervention » (des bailleurs de fonds extérieurs ou des ONG, par exemple) mais aussi les réseaux et institutions mondiaux, nationaux et locaux qui ont un impact sur la situation locale, dans le droit fil d'un discours mondial. Comme Callaghy *et al.* (2001, p. 4) l'expliquent, les sujets de recherche liés à ce concept comprennent : la manière dont les forces locales et extérieures, étatiques et non étatiques, interagissent pour produire de l'ordre et de l'autorité ; les types d'acteurs et de stratégies impliqués ; la stabilité et la portée des différentes formes d'ordre et d'autorité ; les relations entre les différents types d'ordre, d'autorité et d'espaces d'interaction.

Dans leur analyse de l'Afrique subsaharienne, Callaghy *et al.* (2001) avancent par exemple que les formations locales/mondiales jouent un rôle majeur pour créer, transformer et détruire différentes formes d'ordre et d'autorité. Un exemple de cette « production d'ordre transfrontalière »

réside dans la prolifération des réseaux qui créent des liens mondiaux/locaux à travers les interventions humanitaires, les processus économiques internationaux, les incursions militaires et le travail sur le développement. On observe une prolifération des sièges de l'autorité, loin du modèle purement étatique au profit d'un modèle où l'autorité est détenue par divers acteurs internationaux. Dans ce contexte, les autorités locales s'appuient sur des forces extérieures pour produire de l'ordre et des règles. Elles partagent leur territoire national avec des organismes mondiaux – des ONG aux multinationales en passant par les organisations internationales. Ce déplacement du siège de l'autorité est aussi étayé par la « technicisation des problèmes »,

qui légitime la gouvernance accrue par des acteurs extérieurs au pays ou au continent. La notion de « formation du pouvoir locale/mondiale » permet de s'intéresser à ce déplacement du pouvoir. Comme Callaghy *et al.* (2001) l'espèrent, « cette notion devrait permettre de saisir les riches manifestations empiriques des intersections 'mondiales locales' sans avoir à prendre une position par trop tranchée sur la mondialisation ou se livrer à des généralisations infondées » (préface, p. 10).

Le tableau 3 offre une synthèse des discussions qui précèdent sur les formes de pouvoir et les formations de pouvoir locales/mondiales. Il propose des définitions et d'importantes pistes de réflexion.

Tableau 3. Analyser les effets de pouvoir

Formes de pouvoir	Définition	Pistes de réflexion
<b>1. Pouvoir contraignant</b>	Contrôle direct d'un acteur A sur un acteur B, par l'utilisation de ressources matérielles et conceptuelles afin de produire des incitations ou des contraintes.	Qui est A et qui est B ? Ressources matérielles, idéologiques et normatives qui produisent des incitations et des contraintes. Effets de pouvoir voulus et accidentels. Sur quelles ressources s'appuie la résistance de B ?
<b>2. Pouvoir institutionnel</b>	Contrôle indirect de A sur B, à travers des institutions formelles ou informelles.	Institutions médiatrices entre A et B (notamment les organisations et les marchés). Aptitude des différents acteurs à utiliser ces institutions. Gagnants et perdants des processus institutionnels. Processus de fixation de l'ordre du jour, biais et omissions. Distances sociales, spatiales ou temporelles entre les acteurs. Analyses des dépendances A/B (à travers la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs, par exemple).
<b>3. Pouvoir structurel</b>	Positions privilégiées octroyées à certains acteurs à travers des catégories sociales binaires (anciennes).	Positions hiérarchiques/binaires et catégories structurelles, relations de domination. Avantages fonctionnels, capacités, compréhension de soi. Quels sont les intérêts objectifs soutenus par ces catégories? Nations, classes sociales, industries ? Idéologies hégémoniques à l'œuvre dans les « intérêts objectifs » de la classe supérieure. Intérêts subjectifs de la classe inférieure sous-tendant leur domination. Discours écartant certaines parties prenantes.
<b>4. Pouvoir productif</b>	Positions privilégiées octroyées à certains acteurs à travers des discours nouveaux et émergents.	Redéfinition par les discours du corpus légitime de valeurs et de savoir, de ce qui est considéré comme acquis. Apparition de catégories sociales non binaires/nouvelles. Processus de marchandisation. Effets de l'antipolitique (suppression d'options légitimes à travers l'« expertise », par exemple). Autorégulation pour des résultats prédéfinis Effets pro-/anti-tradition (sur les structures politiques, de savoir et économiques).
<b>5. Formations de pouvoir locales/mondiales</b>	Structures, processus et événements produits à l'intersection locale/mondiale par différents acteurs.	Réseaux et sièges de l'autorité. Production transfrontalière de l'ordre : partage du pouvoir entre acteurs du crû et extérieurs ; gouvernance accrue d'acteurs extérieurs.

## 4. Intégrer l'histoire naturelle et l'histoire des civilisations

Les dynamiques et les équilibres entre les sociétés humaines et leur environnement naturel (ce que l'on appelle les « systèmes socioécologiques ») offrent une précieuse perspective à intégrer dans l'évaluation de la justification, du fonctionnement et de la pérennité des projets environnementaux participatifs. Non seulement les

concepteurs et les évaluateurs du projet peuvent apprendre énormément de l'analyse des tendances locales anciennes et des ruptures historiques, mais en outre les projets participatifs sont en tant que tels censés modifier le cours de cette histoire locale – ce qui, en soi, appelle une attention spéciale.

### 4.1 Élargir l'analyse temporelle de la durabilité

On constate que les discussions autour de l'interaction de l'homme sur l'environnement pèchent souvent par l'absence d'une dimension temporelle de long terme. C'est le cas de nombreux discours spécialisés sur l'environnement mondial ou sur les conditions locales, dans lesquels le passé est en général peu examiné ou considéré comme un simple contexte expliquant les conditions et les évolutions actuelles. Une analyse temporelle peut s'appuyer sur différentes échelles de temps, comme les décennies, les siècles ou les millénaires. On ne peut se contenter de relations simples et déterministes entre le stress environnemental et le changement social. Une sécheresse extrême va, par exemple, provoquer tout à la fois un effondrement social et une gestion ingénieuse de l'eau, par l'irrigation.

Dans les interventions internationales d'aide à l'environnement, les concepts et les évaluations de projet manquent souvent d'une analyse approfondie de l'interaction dynamique à long terme entre les hommes et la nature et oublient de discuter des leçons à en tirer en termes d'expérience et d'anticipation. Une meilleure appréhension de ces questions exigerait des connaissances sur le progrès technologique, la pression démographique, les habitudes culturelles, le climat, les maladies, les stratégies guerrières, ainsi que l'évolution dans le temps des attitudes de l'homme et des réactions aux changements environnementaux.

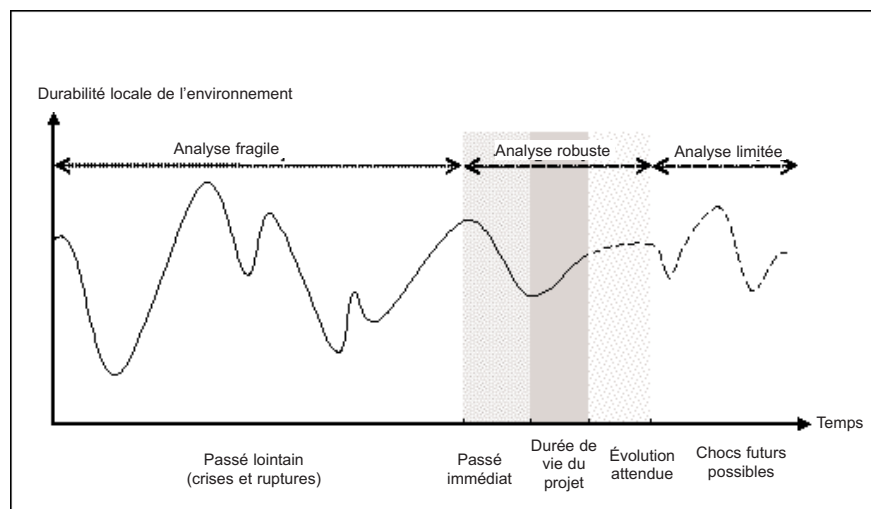
Rares sont les programmes de recherche interdisciplinaires complexes et récents qui, à l'aide de données qualitatives et quantitatives, s'efforcent de comprendre les tendances et les interrelations historiques entre l'homme et la nature à l'échelle de la planète (voir par exemple Costanza *et al.* 2007). Ils cherchent en fait à exploiter le passé de manière plus sophistiquée et non plus comme une simple base pour projeter l'avenir. En connaissant mieux les cadences et la direction des trajectoires passées dans des processus clés (occupation des sols, érosion et inondation par exemple) et en observant la manière dont les seuils ont été franchis, pour en déduire des schémas de variabilité de l'environnement et des réactions de l'homme, ces programmes espèrent apprécier la vulnérabilité des paysages et des écosystèmes modernes face aux activités futures de l'homme. Ils travaillent aussi avec des données historiques pour tester leurs projections et leurs scénarios. Des modèles numériques s'efforcent aujourd'hui de capturer des comportements non linéaires, comme les « cycles adaptatifs » et les « points de basculement ». Ce type de recherche exige des validations sophistiquées et originales des modèles à partir d'un large éventail de données qui vont de récits historiques à des séries chronologiques quantitatives.

Même si les avancées restent parfois limitées, faute d'argent, de personnel et (souvent) de données locales,

l'analyse historique des projets environnementaux participatifs permet d'avoir un regard plus systématique sur le passé. Au-delà d'une description de la situation actuelle par rapport aux conditions du passé, une telle approche peut comprendre une analyse d'anciennes crises locales, de tournants décisifs et de réactions humaines qui intègre

leurs réussites et leurs échecs. Le graphique 5 montre bien que le passé lointain et ses nombreux enseignements sont en général absents de l'analyse, de la conception et de l'évaluation de projets participatifs. Par ailleurs, les possibles chocs futurs sont parfois évoqués mais rarement étudiés de manière systématique.

Graphique 5. Analyse temporelle typique des projets environnementaux participatifs



Source : auteur.

## 4.2 Une participation en quête d'homéostasie

L'idéal de la participation anticipe la création d'un espace institutionnel qui permet de gérer les tensions évolutives et de les maîtriser de manière dynamique, dans le temps, à mesure qu'elles changent de forme. Alors que de nouvelles parties prenantes et de nouveaux défis font leur apparition, cet espace de coordination négociée est censé permettre une refonte permanente des forces vers l'atteinte de nouveaux équilibres plus durables. Un « bon » projet participatif doit être capable de se réformer au fur et à mesure de son évolution, à travers un processus continu d'adaptation à de nouvelles réalités. On pourrait être tenté d'affirmer que la finalité des projets environnementaux participatifs est donc de tester et d'éliminer toute « tragédie » de l'histoire et de renforcer l'action et le choix dans les interactions entre l'homme et la nature, en permettant aux parties prenantes de négocier des solutions basées sur l'application d'une perspective historique. L'histoire de l'environnement nous apprend que les équilibres, quand ils existent, sont

fragiles et ne possèdent pas vraiment de forces autocorrectrices pour les ramener à la stabilité dès qu'un paramètre clé est perturbé – comme la densité humaine, la technologie, les précipitations annuelles ou les nouvelles conditions de marché. Les mécanismes participatifs sont donc censés faciliter un processus d'homéostasie dirigé vers la durabilité de l'environnement. Le mot « homéostasie » a été inventé en 1932 par le physiologiste américain Walter Cannon, impressionné par la « sagesse du corps », celui-ci étant capable d'assurer un contrôle sur un grand nombre d'équilibres physiologiques internes. Ce terme, forgé à partir de deux mots grecs, désigne le maintien d'un état semblable. Depuis, ce concept occupe une place centrale dans la cybernétique. Comme l'explique de Rosnay (1997), l'homéostasie est l'une des propriétés remarquables de systèmes ouverts hautement complexes.

Un système homéostatique (une entreprise industrielle, une grosse organisation ou une cellule, par exemple) est un

système ouvert qui maintient sa structure et des fonctions à travers une multitude d'équilibres dynamiques qui sont contrôlés par des mécanismes régulateurs indépendants. Un tel système réagit aux changements de son environnement ou à des perturbations aléatoires à travers une série de modifications d'ampleur égale et de direction opposée à celles qui ont provoqué la perturbation. L'objectif de ces modifications est de préserver les nombreux équilibres internes qui permettent au système d'exister. Les systèmes écologiques, biologiques et sociaux peuvent être homéostatiques s'ils arrivent à compenser un changement avec tous les moyens dont ils disposent pour recréer l'équilibre interne. Si le système échoue à recréer ses équilibres, il entre dans un nouveau mode de comportement qui comprend des contraintes souvent plus

graves que les précédentes. Si les perturbations persistent, ce mode peut entraîner la destruction du système.

Dans ce cadre, la participation est censée accroître les propriétés homéostatiques des interactions entre l'homme et la nature. Comme l'affirme Rosnay, un système socio-environnemental complexe ne doit pas se contenter de durer. Il doit s'adapter aux modifications de son environnement et évoluer – sinon, des forces extérieures peuvent le désorganiser et le détruire. On voit là que le concept d'homéostasie peut recouvrir le concept de changement : les choses doivent changer pour permettre la stabilité. L'étude d'un projet participatif considéré comme un système homéostatique impose d'analyser les différents acteurs et forces appartenant à l'environnement interne et externe, l'histoire de leurs interactions et les crises qu'ils ont dû affronter – avec succès ou non.

### 4.3 Crises historiques et révolutions

Rares sont les chercheurs à avoir tenté de parvenir à une vision exhaustive des interactions entre l'homme et la nature sur le long terme. Deux séries de travaux méritent à cet égard d'être cités, qui proposent un ensemble de facteurs et de concepts utiles. Il s'agit d'abord des travaux de Mazoyer et Roudart (1997), qui développent une théorie générale des systèmes agraires du néolithique à nos jours. Il s'agit ensuite du cadre mis au point par Jared Diamond dans son analyse des sociétés humaines confrontées à des défis environnementaux. Les deux soulignent la nécessité d'étudier des moments de crises écologiques et la réponse humaine qu'ils ont provoquée.

Mazoyer et Roudart (1997) contribuent à l'analyse de l'histoire de l'agriculture et du développement économique, social et environnemental à long terme. Pour eux, l'agriculture telle que pratiquée dans le monde à différentes périodes s'apparente à une mosaïque de formes locales différentes pouvant être classées dans un nombre limité de systèmes, chacun occupant une place spécifique dans le temps et dans l'espace. Ils mettent en avant le concept de « système agricole » pour mieux saisir la complexité de chacune de ces formes. Le concept appelle une analyse de l'organisation et des fonctions de l'écosystème et du système social de production, dans leurs différents sous-systèmes et fonctions respectives mais aussi dans leurs interrelations.

Comme le note Griffon (2008) dans son commentaire, Mazoyer et Roudart décrivent l'évolution des structures sociales et des technologies comme une succession de crises et la découverte de solutions pour y remédier. Les crises peuvent naître de contraintes écologiques, d'une surexploitation des ressources naturelles ou de conflits sociaux autour de l'allocation des ressources. À partir de ce cadre général, les auteurs analysent les différentes phases de l'histoire agricole comme une série de défis qui ont souvent entraîné une crise plus profonde qui finit par être surmontée grâce au progrès technologique et à la réorganisation sociale – qui donnent lieu à une nouvelle série de défis. La première crise majeure qu'ils décrivent est le résultat d'une prédation excessive exercée par les sociétés nomades de chasseurs-cueilleurs. La révolution néolithique est considérée comme le fruit d'un long processus qui a transformé les sociétés prédatrices en sociétés sédentaires d'agriculteurs exploitant un territoire limité, utilisant de nouveaux outils et domestiquant des animaux pour la production. Les auteurs associent l'évolution des systèmes agricoles hydrauliques le long du Nil à l'apparition simultanée d'empires. Pour eux, l'empire Inca est un exemple de société complexe qui a commencé par exploiter extensivement les pentes de montagne pour l'agriculture.

Ils s'intéressent aussi beaucoup à l'Europe. Au Moyen-Âge,

l'augmentation indispensable de la production provoquée par la pression démographique a conduit à l'invention de charrettes plus sophistiquées, dont la diffusion a été rendue possible par l'émergence de l'industrie sidérurgique, le développement du commerce et la naissance du capitalisme. La pression démographique et la surexploitation des terres ont néanmoins provoqué l'effondrement du système, accompagné de pénuries et de famines malthusiennes récurrentes. Puis une nouvelle technologie a fait son apparition – le recyclage des nutriments à travers l'utilisation du fumier – qui a mis fin aux jachères obligatoires et a accru la productivité fourragère pour le bétail, permettant d'obtenir de meilleurs rendements et une occupation des terres plus dense.

La mécanisation sera l'étape suivante. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les moyens modernes de transport permettent de fournir des engrais en grande quantité et d'expédier des matières premières produites dans les colonies européennes au climat tempéré. Les excédents et la baisse des cours qui en résulte vont à nouveau plonger l'agriculture européenne dans la crise. Une nouvelle révolution agricole intervient au XX<sup>e</sup> siècle, avec le recours systématique aux engrais chimiques, la sélection de variétés animales et cul-

turales à haut rendement, la simplification d'écosystèmes cultivés spécialisés et des machines très performantes qui rendent la force animale inutile. Griffon note encore qu'à partir du même contexte historique, Mazoyer et Roudart proposent une nouvelle explication de la crise globale de l'agriculture et de l'économie dans les pays en développement. Pour eux, cette crise résulte principalement de l'énorme fossé entre la faible productivité des producteurs agricoles dans les pays pauvres et celle des producteurs plus compétitifs des pays industriels. Cette asymétrie dans l'aptitude à se faire concurrence contribue à la ruine des paysans et au faible prix de la main-d'œuvre dans les pays en développement. Comme l'agriculture reste un important secteur économique, cette asymétrie conduit à ce qui constitue aujourd'hui – avec la stagnation de la demande mondiale – la principale trappe à pauvreté.

Une analyse du même type pourrait être appliquée à l'étude des projets environnementaux participatifs, en retraçant les moments de crises et de révolution et en mettant en exergue le caractère positif d'une réorganisation de grande ampleur probablement indispensable pour trouver une nouvelle trajectoire durable de développement.

#### 4.4 Choix historiques et valeurs sociales

Alors que Mazoyer et Roudart insistent beaucoup sur les ruptures technologiques, Jared Diamond souligne lui les choix et les valeurs des sociétés et la diversité des réponses qui en résultent face à des défis environnementaux parfois identiques. Dans son ouvrage bien connu *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Diamond (2006) passe en revue plusieurs civilisations et sociétés du passé pour identifier les raisons de leur disparition ou de leur survie. Il s'arrête sur les enseignements que les sociétés contemporaines pourraient tirer de ces effondrements sociétaux. Pour Diamond, ils désignent aussi bien une extinction pure et simple (île Pitcairn) qu'un effondrement de la population (île de Pâques), une réinstallation (Vikings), une guerre civile (Rwanda) ou l'anarchie (Somalie, Haïti). Comme dans son ouvrage précédent (*De l'inégalité parmi les sociétés*, 2006), il récuse les explications ethnocentriques et s'intéresse au contraire aux facteurs écologiques.

Diamond s'efforce de construire une théorie unifiée sur les raisons qui expliquent l'échec ou la réussite des sociétés. Cinq facteurs contribuent pour lui à l'effondrement : le changement climatique ; l'hostilité des voisins ; les partenaires commerciaux (à savoir, les sources alternatives de produits essentiels) ; les problèmes environnementaux ; et la réaction d'une société à ses problèmes environnementaux. Les quatre premiers facteurs peuvent jouer un rôle significatif dans la mort d'une société quelle qu'elle soit mais, pour Diamond, le cinquième est toujours primordial. Il identifie ensuite ce qui constitue pour lui les 12 problèmes environnementaux les plus graves auxquels ont été et seront confrontées les sociétés et qui ont, par le passé, souvent entraîné la chute de grandes civilisations : 1) la perte d'habitat et de services fournis par les écosystèmes ; 2) la surpêche ; 3) la perte de biodiversité ; 4) l'érosion et la dégradation des sols ; 5) les limites en énergie ; 6) les limites en eau douce ; 7) les limites en capacités de photosynthèse ;

8) les produits chimiques toxiques ; 9) l'introduction d'espèces étrangères ; 10) le changement climatique ; 11) la pression démographique ; et 12) les niveaux de consommation de l'homme.

Pour Diamond, toute société peut maîtriser entièrement sa réponse aux problèmes environnementaux, ce qui n'est pas le cas des autres facteurs. Autrement dit, une société peut « décider de sa disparition ». Diamond montre comment les sociétés maltraitent leur environnement (sans même s'en rendre compte, parfois) et refusent de s'adapter à son évolution. Dans l'une de ses études de cas les plus connues, il s'intéresse aux peuplements scandinaves au Groenland,

qui ont disparu avec le refroidissement du climat alors même que la culture inuit environnante prospérait. Il analyse aussi l'effondrement des civilisations maya, anasazi et de l'île de Pâques.

L'analyse de projets environnementaux participatifs peut faire appel aux perspectives historiques. Dans certains cas, une société peut simplement refuser de négocier certaines de ses normes sociales clés, même si cela menace sa propre survie. La participation peut alors introduire plus de souplesse pour redéfinir certaines de ces normes ou les renverser, à travers l'introduction de mécanismes de compensation – mais sans garantie de succès.



## Conclusion

Dans ce texte, nous nous sommes efforcés de fournir aux concepteurs, aux gestionnaires et aux évaluateurs de projets une série de concepts susceptibles de les aider à approfondir leur appréhension des projets « participatifs » dans lesquels ils sont impliqués, surtout dans le domaine de la préservation de la biodiversité. Ce cadre analytique amélioré fournit un certain nombre d'instruments pour

mieux évaluer la qualité et la profondeur de la « participation » ; les différents effets des structures de pouvoir, y compris le phénomène assez fréquent de déplacement du pouvoir ; et le rôle et l'impact du « capital social » au sein d'une communauté, sans oublier les dynamiques des interactions historiques de cette communauté avec la nature.

## Références bibliographiques

- AGARWAL, B. (2001), "Participatory Exclusions, Community Forestry, and Gender: an Analysis for South Asia and a Conceptual Framework", *World Development*, 29(10), pp. 1623-48.
- AGRAWAL, A. et C.-C. GIBSON (1999), "Enchantment and Disenchantment: the Role of Community in Natural Resource Conservation", *World Development*, 27(4), pp. 629-649.
- ARNSTEIN, S.-R. (1969), "A Ladder of Citizen Participation", *Journal of the American Planning Association*, 35(4), juillet, pp. 216-224.
- BACHRACH, P. et M. BARATZ (1962), "Two Faces of Power", *American Political Science Review*, 56 (4): 947-952.
- BARNETT, M. et R. DUVALL (2005), "Power in Global Governance", in BARNETT, M. et R. DUVALL (dir. pub.), *Power in Global Governance*, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 1-32.
- BARZETTI, V. (1993), *Parks and Progress: Protected Areas and Economic Development in Latin America and the Caribbean*, World Conservation Union, Washington DC.
- BEEKMAN, G. (2008), "Youth, Social Capital and Rural Development, Promoting Sustainable Agriculture to the Youth: A Development Perspective", *Working Paper*, Wageningen University.
- BENTON, T. (1981), "Objective Interests and the Sociology of Power", *Sociology*, 15 (2), pp. 161-184.
- BOLI, J. et G.-M. THOMAS (1999), "NGOs and the Organization of World Culture", in BOLI, J. et G.-M. THOMAS (dir. pub.), *Constructing World Culture: International Nongovernmental Organizations Since 1875*, Stanford University Press, Stanford, CA, pp. 13-49.
- BORRINI-FEYERABEND, G., F. TAGHI, J.-C. NGUINGUIRI et V. NDANGANG (2000), *Co-management of Natural Resources: Organizing, Negotiating and Learning-by-Doing*, GTZ & IUCN, Heidelberg.
- BOURDIEU, P. (1980), « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 31, janvier.
- CALLAGHY, T., R. KASSIMIR et R. LATHAM (2001), *Intervention and Transnationalism in Africa Global-Local Networks of Power*, Cambridge University Press, Cambridge.
- CHARNOZ, O. (2009), "The Global Discourse on 'Participation' and its Emergence in Biodiversity Protection", *Document de Travail* n° 83, juillet 2009, Agence Française de Développement.
- COLEMAN, J. (1990), *Foundations of Social Theory*, Harvard University Press, Cambridge, MA.
- COSTANZA, R., L. GRAUMLICH, W. STEFFEN, C. CRUMLEY, J. DEARING, K. Hibbard, R. LEEMANS, C. REDMAN et D. SCHIMEL (2007), "Sustainability or Collapse: what can we Learn from Integrating the History of Humans and the Rest of Nature?", *Ambio*, 36(7), Royal Swedish Academy of Sciences, novembre.
- CRDI, Centre de recherches pour le développement international (2003), *Conflits et collaboration dans la gestion des ressources naturelles*. Disponible sur [http://www.idrc.ca/fr/ev-27964-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/fr/ev-27964-201-1-DO_TOPIC.html). Consulté en novembre 2008.
- CROCKER, D. (2007), "Deliberative Participation in Local Development", *Journal of Human Development*, 8(3), pp. 431-455.
- CRUSH, J. (1995), *Power of Development*, Routledge, Londres.
- DAHL, R. (1957), The Concept of Power. *Behavioral Science*, 2 (3), pp.201-215.
- Daly, H.-E. (2001), "Globalisation and its Discontents", *Philosophy and Public Policy Quarterly*, 21(2/3), pp. 17-21.

- DIAMOND, J. (2006), *De l'inégalité parmi les sociétés – Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Gallimard, Paris.
- DIAMOND, J. (2006), *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, Paris.
- DRYDYK, J. (2005), "When is Development more Democratic?" *Journal of Human Development*, 6(2), pp. 247-67.
- DUFFY, R. (2004), critique de CALLAGHY *et al.* (2001), "Intervention and Transnationalism in Africa: Global-Local Networks of Power", *Journal of Modern African Studies*, 42(2), pp. 306-307.
- EASTERLY, W. (2006), *The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*, Penguin, New York.
- FERGUSON, J. (1990), *The Anti-Politics Machine: Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge University Press, Cambridge.
- FERGUSON, L. (2008), "Bringing Social Reproduction Back In Contradictions Between Marketisation and Social Provisioning in Tourism Development", in *Bridging Multiple Divides*, 49<sup>e</sup> convention annuelle de l'International Studies Association, San Francisco, 26-29 mars. Disponible sur [http://www.allacademic.com/meta/p\\_mla\\_apa\\_research\\_citation/2/5/3/9/7/p253977\\_index.html](http://www.allacademic.com/meta/p_mla_apa_research_citation/2/5/3/9/7/p253977_index.html) [accessed 24 April 2009].
- FOUCAULT, M. (1984), Space, Knowledge and Power In: Rabinow, P., ed. (1984), *The Foucault Reader*, New York: Pantheon, pp. 239-256.
- FOUCAULT, M. (1991), Governmentality. In: Burchell, Graham, Colin G. and P. Miller, eds. (1991), *The Foucault Effect: studies in governmentality*, Hemel Hempstead: Harvester Wheatsheaf, pp.87-104.
- GAVENTA, J. (1998), "The Scaling Up and Institutionalizing of PRA: Lessons and Challenges", in BLACKBURN J. et J. HOLLAND (dir. pub.), *Who Changes: Institutionalizing Participation in Development*, IT Publications, Londres.
- GILL, S. et D. LAW (1989), "Global Hegemony and the Structural Power of Capital", *International Studies Quarterly*, 33(4), pp. 475-499.
- GOULET, D. (1989), "Participation in Development: New Avenues", *World Development*, 17(2), pp. 165-78.
- GRIFFON, M. (2008), critique de MAZOYER, M.-I. et L. ROUDART, *A History of World Agriculture from the Neolithic Age to the Current Crisis*, (Earthscan, London, 2007), in *Human Ecology*, 36, pp. 609-610.
- GROOTAERT, C., D. NARAYAN et NJ. VERONICA (2004), "Measuring Social Capital: An Integrated Questionnaire", *World Bank Working Paper*, No. 18, Washington, DC.
- GROOTAERT, C. et T. VAN BASTELAER (2002), "Understanding and Measuring Social Capital: A Synthesis of Findings and Recommendations from the Social Capital Initiative", *Series on the Role of Institutions in Promoting Economic Growth*, 11 janvier (Forum 1, Session on Social Capital), Washington, DC.
- GURUNG, C.-P. (1995), "People and Their Participation: New Approaches to Resolving Conflicts and Promoting Conservation", dans MCNEELY, J.-A. (dir. pub.), *Expanding Partnerships in Conservation*, Island Press, Washington, DC.
- HAKIM, C. (2008), "Is Gender Equality Legislation Becoming Counter-productive?" *Public Policy Research*, 15(3), pp. 133-136.
- HALL, A. (1997), *Sustaining Amazonia: Grassroots Action for Productive Conservation*, Manchester University Press, Manchester.
- HAMPTON, G. (1999), "Environmental Equity and Public Participation", *Policy Sciences*, 32, pp. 163-174.
- HARVEY, P., S. BAGHRI et B. REED (2002), *Emergency Sanitation: Assessment and Programme Design*, Water, Engineering and Development Centre, Loughborough University, Loughborough.
- HAWE, P. (2007), *Identifying and Using Community Development Measurement Tools: An Introductory Guide*, Population Health Intervention Research Centre University of Calgary, Calgary.
- HAYWARD, C.-R. (2000), *De-Facing Power*, Cambridge University Press, New York.
- HIRSCHMAN, A.-O. (1970), *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Harvard University Press, Cambridge, MA.
- Hooks, B. (1992), *Black Looks: race and representation*, Toronto: Between the Lines, Canada.
- ICLARM, International Centre for Living Aquatic Resources Management and the IFM, Institute of Fisheries Management and Coastal Community Development (1998), *Analysis of Co-Management Arrangements in Fisheries and Related Coastal Resources: A Research Framework*. Disponible sur <http://www.co-management.org/>, consulté en novembre 2008.

- LEIKAM, G., S. OTIS, R. TRISTAN, N. SIELKEN et T. SWEENEY (2004). *Evaluation of the Belize Audubon Society Co-Management Project at Crooked Tree Wildlife Sanctuary and Cockscomb Basin Wildlife Sanctuary, Belize*, School of Natural Resources and Environment, University of Michigan, Ann Arbor.
- LUKES, S. (1975), *Power: A Radical View*, Macmillan, Londres.
- MACDONELL, D. (1986), *Theories of Discourse: An Introduction*, Blackwell, New York.
- MARX, K. (1867), *Capital*, Volume 1
- MAZOYER, M. et L. ROUDART (1997), *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Éditions du Seuil, Paris.
- MCCAY, B.-J. et J. SVEIN (1998), "Market or Community Failure? Critical Perspectives on Common Property Research", *Human Organization*, 57(1), pp.21-29.
- NEUMANN, I. et J. WELSH (1991), "The Other in European Self-definition: An Addendum to the Literature on International Society", *Review of International Studies*, 17 (4), pp. 327-348.
- NORTH, D. (1990), *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, Cambridge University Press, New York.
- OAKLEY, P. (1989), "The Concept of Participation in Development", *Landscape and Urban Planning*, 20(1-3), pp. 115-122.
- OLSON, M. (1982), *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation, and Social Rigidities*, Yale University Press, New Haven.
- PETKOVA, E., C. MAURER, N. HENNINGER et F. IRWIN (2002), *Closing the Gap: Information, Participation and Justice in Decision-making for the Environment*, World Resources Institute, Washington, DC.
- PINTO DA SILVA, S.-V.-P. (2002), *Common Property to Co-Management: Social Change and Participation in Brazil's First Maritime Extractive Reserve*, PhD Dissertation, London School of Economics, Londres.
- PRETTY, J.-N. (1995), "The Many Interpretations of Participation", *Tourism in Focus*, 16.
- PUTNAM, R.-D. (1993), *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, NJ.
- PUTNAM, R.-D. (2000), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster, New York.
- RIBOT, J.-C. (2002), *Democratic Decentralization of Natural Resources: Institutionalizing Popular Participation*, World Resources Institute, Washington, DC.
- ROSNEY, J. (1997), "Homeostasis" dans HEYLIGHEN F., C. JOSLYN et V. TURCHIN (dir. pub.), *Principia Cybernetica*, <http://pespmc1.vub.ac.be/HOMEOSTA.html>, consulté en mars 2009.
- SANDERSEN, H.-T. (1999), "Organization and Social Capital as a Prerequisite for Participatory Fisheries Management — the Case of Trinidad & Tobago and St. Lucia", dans *Fisheries Research in Developing Countries — Proceedings from the Soria Moria Conference*, pp. 98-127, octobre 1998 (Division of Environment and Development, Research Council of Norway, Oslo).
- SEN, S. et R. NEILSON (1996). Fisheries Co-management: a Comparative Analysis. *Marine Policy*, 20, pp. 357–438.
- SMOKE, P. (2003), "Decentralisation in Africa: Goals, Dimensions, Myths and Challenges" *Public Administration and Development*, 23(1), pp.7-16.
- STEELMAN, T.-A. et W. ASCHER (1997), "Public Involvement Methods in Natural Resource Policy Making: Advantages, Disadvantages and Trade-offs", *Policy Sciences*, 30, pp. 71-90.
- WALLERSTEIN, I. (1996), "The Interstate Structure of the Modern World-System", dans SMITH, S., K. BOOTH et M. ZALEWSKI (dir. pub.), *International Theory: Positivism and Beyond*, Cambridge University Press, New York, pp. 171-185.
- WENDT, A. (1998), "On Constitution and Causation in International Relations", *Review of International Studies*, 24 (special issue), pp. 101-118.
- WENDT, A. et R. DUVALL (1989), "Institutions and International Order", dans CZEMPIEL, E.-O. et J.-N. ROSENAU (dir. pub.), *Global Changes and Theoretical Challenges*, Lexington Books, Lexington, MA, pp. 51-73.
- WILLIAMS, G. (2004), "Evaluating Participatory Development: Tyranny, Power and (Re)Politicisation", *Third World Quarterly*, 25(3), pp. 557-578.

WOOLCOCK, M. (1999), "Managing Risk, Shocks, and Opportunity in Developing Economies: the Role of Social Capital", dans  
RANIS, G. (dir. pub.), *Dimensions of Development*, Yale Center for International and Area Studies, New Haven, CT, pp.  
197-212.

## Série Documents de travail / Working Papers Series

- N° 1 *A Poverty Forecasting Tool: A Case-Study of Senegal*  
Thierry Latreille, AFD - January 2005.
- N° 2 Les OMD et l'aide de cinquième génération  
Jean-David Naudet, AFD - Mai 2005.
- N° 3 Biens publics mondiaux et développement : De nouveaux arbitrages pour l'aide ?  
Sarah Marniesse, AFD - Septembre 2005.
- N° 4 Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles. Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion des crises  
*Beyond the Fragile State: Taking Action to Assist Fragile Actors and Societies*  
Jean-Marc Châtaigner et François Gaulme, AFD - Septembre 2005.
- N° 5 La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché  
Pierre Baris, Jean Zaslavsky, Serge Perrin - Septembre 2005.
- N° 6 Turquie : Risque systémique bancaire et vulnérabilités macro-financières  
François-Xavier Bellocq et Vincent Caupin, AFD - Octobre 2005.
- N° 7 La Tunisie et le marché euro-méditerranéen du tourisme  
Jean-Raphaël Chaponnière, CEPN et AFD et Marc Lautier, CARE, Université de Rouen - Septembre 2005.
- N° 8 Le développement, une question de chance ? A propos du rapport sur le développement dans le monde 2006  
« Equité et Développement »  
*Development, a Question of Opportunity? A Critique of the 2006 World Development Report: Equity and Development*  
Jean-Pierre Cling, Denis Cogneau, Jacques Loup, Jean-David Naudet, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, DIAL - Septembre 2005.
- N° 9 *Aid Selectivity According to Augmented Criteria*  
Jacky Amprou, AFD, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney, CERDI - November 2005.
- N° 10 Le Cambodge rural face à la pauvreté : contribution à la réflexion sur les dynamiques agraires et le changement social  
Julien Calas, AFD Phnom-Penh - Janvier 2006.
- N° 11 Vietnam : les vulnérabilités macro-financières associées au processus d'émergence.  
*Vietnam: Macro-Financial Vulnerabilities Associated with the Emergence Process*  
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 12 Chine : la croissance et ses déséquilibres  
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 13 Legs colonial et gouvernance contemporaine (Note de synthèse)  
Jean-François Bayart, Romain Bertrand, Thornike Gordadze, Béatrice Hibou et Françoise Mengin, FASOPO (Fonds d'analyse des sociétés politiques) - Mars 2006.

- N° 14 Apprendre pour vivre et travailler : contribution du GEFOP au Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale  
*Learning for Life and Work : GEFOP Contribution to the World Development Report 2007*  
Réseau GEFOP (Synthèse rédigée par R. Walther) - Mars 2006.
- N° 15 La formation professionnelle en secteur informel (Note de problématique)  
*Vocational Training in the Informal Sector - Issue Paper*  
Richard Walther, consultant ITG - Mars 2006.
- N° 16 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Maroc  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Morocco Field Survey*  
Richard Walther, consultant ITG - Juin 2006.
- N° 17 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Cameroon Field Survey*  
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder, AFD - Juillet 2006.
- N° 18 Rapport sur le risque-pays du Maroc  
Jérôme Sgard, Cepii et Université de Paris-Dauphine - Juin 2006.
- N° 19 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Bénin  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Benin Field Survey*  
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
- N° 20 Institutions, développement et pauvreté  
*Institutions, Development and Poverty*  
Alice Sindzingre, CNRS, EconomiX, Université Paris X-Nanterre ; School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres - Juillet 2006.
- N° 21 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey*  
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
- N° 22 Les fondations philanthropiques américaines, acteurs émergents de la mondialisation et piliers du dialogue trans-atlantique.  
*American Philanthropic Foundations: Emerging Actors of Globalization and Pillars of the Transatlantic Dialogue*  
Benoît Chervalier, German Marshall Fund of the United States, et Joseph Zimet, AFD - Juillet 2006.
- N° 23 L'AFD et ses partenaires : La dimension culturelle  
Philippe d'Iribarne, CEREB - CNRS - Août 2006.
- N° 24 Secteur de l'eau au Sénégal - Un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ?  
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
- N° 25 Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud: Quelle place pour le secteur privé ?  
*Decentralization and free water policy in South Africa: where does the private sector come in?*  
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
- N° 26 L'intégration des programmes d'aide alimentaire aux politiques de développement du Niger : le cas de la crise alimentaire 2004-2005.  
*The Integration of Food Aid Programmes in Niger's Development Policies: the 2004-2005 Food Crisis*  
Dorothée Chen et Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, en partenariat avec DIAL - Septembre 2006.
- N° 27 Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de marché au bénéfice des filières cotonnières africaines  
Jean Cordier, Agrocampus Rennes - Septembre 2006.



- N° 28 Les privatisations en zone franc – synthèse des travaux du groupe de travail MINEFI/AFD  
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - Septembre 2006.
- N° 29 *Out of the financing trap? Financing post-conflict countries and LICUSs*  
Marc Raffinot, Université-Dauphine, et Christine Rosellini, DIAL, Paris - October 2006.
- N° 30 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Afrique du Sud  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the South Africa Field Survey*  
Richard Walther, ITG Consultant, Ewa Filipiak, département de la Recherche, AFD, et Christine Uher, AFD - Octobre 2006.
- N° 31 *The Brain Drain: What Do We Know?*  
Frédéric Docquier, FNRS and IRES, Université Catholique de Louvain and World Bank - Khalid Sekkat, DULBEA, Université Libre de Bruxelles - October 2006.
- N° 32 Les délocalisations françaises vers la Turquie  
Julien Gourdon, CERDI, Université d'Auvergne - Décembre 2006.
- N° 33 Capital naturel et développement durable en Afrique  
*Natural Capital and Sustainable Development in Africa*  
Pierre-Noël Giraud, CERNA, Centre de recherche en économie industrielle, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, Denis Loyer, AFD - Décembre 2006.
- N° 34 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Ethiopie  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Ethiopia Field Survey*  
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 35 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Angola  
*Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Angola Field Survey*  
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 36 Les accords de partenariat économique : des accompagnements nécessaires  
*Economic Partnerships Agreements: Accompanying Measures Are Needed*  
Anna Lipchitz, département de la Recherche, AFD - Janvier 2007.
- N° 37 Energie du Mali, ou les paradoxes d'un « échec retentissant »  
Béatrice Hibou, CNRS - CERI, Olivier Vallée, Consultant, AFD - Janvier 2007.
- N° 38 *Public Private Partnerships in Water and Electricity in Africa*  
Emmanuelle Auriol, ARQADE and IDEI Toulouse Sciences Economiques, Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - January 2007.
- N° 39 *Economic Partnership Agreements and Regional Trade Flow Dynamics: The ECOWAS Case*  
Benoît Faivre Dupaigre, Vanessa Alby-Flores, Borgui Yerima, Ann Vourc'h, Anna Lipchitz, Philippe Chedanne - March 2007.
- N° 40 La Régie des eaux de Phnom Penh : un modèle de gestion publique efficace  
Aymeric Blanc et Alain Riès, département de la Recherche, AFD - Mai 2007.
- N° 41 Répartition des gains dans les partenariats public-privé : effets comparés des modalités d'assiette d'une redevance de concession  
Olivier Ratheaux, AFD - Juin 2007.
- N° 42 *Potential Financial Frameworks for a Sustainable UNEO*  
Helle Husum, COWI, Erik Brander, COWI, Suzanne A.K. Steensen, COWI, et Emmanuelle Lachaussée, AFD - June 2007

- N° 43 La concession des aéroports de Madagascar : une privatisation en trompe-l'œil ?  
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 44 La concession du chemin de fer du Cameroun : les paradoxes d'une réussite impopulaire  
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 45 Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005  
Jean-Pierre Olivier de Sardan, LASDEL, avec la participation de M. Ali Bako, E. Guillermet, O. Hamani, Y. Issa, M. Koné et M. Moha - Septembre 2007.
- N° 46 Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils Institutionnels 2006 »  
*A new institutional database: "Institutional Profiles 2006"*  
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD et Jacques Ould Aoudia, DGTPE - Septembre 2007
- N° 47 *Governance of Renewable Natural Resources: Concepts, Methods and Tools*  
Sheila Wertz-Kanounnikoff, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et Dominique Rojat, AFD - September 2007.
- N° 48 La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso  
François Xavier Bellocoq et Arthur Silve, département de la Recherche, AFD - Septembre 2007.
- N° 49 *Youth and labour market in Africa (DIAL)*  
Jean-Pierre Cling, Flore Gubert, Christophe J. Nordman, Anne-Sophie, DIAL - October 2007.
- N° 50 *Culture and development: a review of literature. The continuing tension between modern standards and local contexts*  
Hèla Yousfi, Researcher at "Gestion et société", CNRS, Paris - November 2007.
- N° 51 Transferts et déséquilibres macroéconomiques des économies ultramarines  
Philippe Jean-Pierre, université de la Réunion - Novembre 2007.
- N° 52 Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer  
Bernard Poirine, maître de conférences d'économie à l'université de la Polynésie française - Novembre 2007.
- N° 53 Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines  
Jean-Michel Salmon, maître de conférences, CEREGMIA-faculté de droit et d'économie de la Martinique, université des Antilles et de la Guyane et consultant indépendant à STRADEVCO - Novembre 2007.
- N° 54 *Regional Trade Agreements and Developing Countries: The Case of the Independent Pacific Island States*  
Robert Scollay - November 2007.
- N° 55 *Corporate Social Responsibility in Turkey: Overview and Perspectives*  
Naïg Cozannet, Agence Française de Développement, Helge Rieper, Frankfurt School of Management and Finance  
Yekbun Gurgoz, Agence Française de Développement - December 2007.
- N° 56 Allocation géographique de l'APD française : comparaison entre la sélectivité de l'APD française totale et celle de l'Agence Française de Développement  
Jacky Amprou, AFD, Carl Bernadac, AFD, Pascaline Magnes, ministère des Affaires étrangères - Novembre 2007.
- N° 57 L'aide au commerce dans les pays en développement : des articulations complexes pour une efficacité réelle  
*Aid for Trade in Developing Countries: Complex Linkages for Real Effectiveness*  
Marilyne Huchet-Bourdon, maître de conférences en économie, Agrocampus Rennes, Anna Lipchitz, économiste, département de la Recherche, AFD, Audrey Rousson, consultante, AFD - Janvier 2008.
- N° 58 La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ?  
*Is "Good Governance" a Good Development Strategy?*  
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, Jacques Ould Aoudia, Direction générale du Trésor et de la politique, économique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi - Janvier 2008.

- N° 59 Prospective et enjeux énergétiques mondiaux - Un nouveau paradigme  
*World Energy Prospects and Stakes - A New Paradigm*  
Bernard Laponche, consultant - Janvier 2008.
- N° 60 Cycle du crédit et vulnérabilités financières : évolutions récentes dans certains pays émergents  
Matteo Mogliani, Ecole d'économie de Paris - Mars 2008.
- N° 61 L'industrie égyptienne depuis le début des années 1970 : histoire d'un développement contrarié  
*Egyptian Industry since the Early 1970s: A History of Thwarted Development*  
Hélène Djoufelkit-Cottenet, département de la Recherche, AFD - Mars 2008.
- N° 62 *Africa and its Demographic Challenges: an Uncertain Future*  
Patrice Vimard, Institut de recherche pour le développement (IRD) - April 2008.
- N° 63 *Comparative Fiscal Response Effects of Debt Relief: an Application to African HIPC's*  
Danny Cassimon, Bjorn Van Campenhout, Institute of Development Policy and Management (IDPM), University of Antwerp, Belgium - March 2008.
- N° 64 Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie  
Hélène Djoufelkit, économiste, Agence Française de Développement - Juin 2008.
- N° 65 Préférences commerciales et règles d'origine : conséquences des APE pour l'Afrique de l'Ouest et centrale  
Olivier Cadot, université de Lausanne, CEPR, CERDI et CEPREMAP, Calvin Djiofack, CERDI, Jaime de Melo, université de Genève, CEPR et CERDI - Juin 2008.
- N° 66 *The investment climate in Egypt: Institutions or Relationships as Conditions for Sustainable Reform?*  
Hèla Yousfi, Gestion et société, LISE, CNRS, John Humphrey, Institute of Development Studies, Brighton UK - June 2008.
- N° 67 *Privatisation and Regulatory Reform in the Middle East and North Africa (MEDA) Area - Telecom Case Study*  
Mihoub Mezouaghi, AFD - June 2008.
- N° 68 Réduire le méthane : l'autre défi du changement climatique  
Benjamin Dessus, Bernard Laponche, association Global chance - Juillet 2008.
- N° 69 La présence chinoise en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Bénin  
Mathilde Dupré et Weijing Shi, Institut d'études politiques de Paris - Août 2008.
- N° 70 Pour une approche sociétale et politique du développement  
Xavier Ricard Lanata, ethnologue, directeur des partenariats internationaux du Comité catholique contre la faim et pour le développement, CCFD - Septembre 2008.
- N° 71 Politique publique, stratégie des acteurs et qualité du tourisme sud-méditerranéen : apports de l'économie industrielle  
Abdelhakim Hammoudi, INRA et université Paris 2 - Septembre 2008
- N° 72 L'Indonésie dix ans après la crise  
François-Xavier Bellocq, département de la Recherche, AFD, Jean-Raphaël Chaponnière, département Asie, AFD - Septembre 2008
- N° 73 *External Debt in Low-Income Countries: Taking Stock and New Perspectives*  
Hélène Djoufelkit-Cottenet et Cécile Valadier département de la Recherche, AFD - October 2008.
- N° 74 Balances migratoires. Concept, hypothèses et discussions  
Thomas Mélonio, département de la Recherche, AFD - October 2008.
- N° 75 Viabilité de la dette des pays à faible revenu dans une perspective de reendettement post-allègements de dette  
Hélène Djoufelkit-Cottenet, département de la Recherche, AFD, Marc Raffinot, Université Paris Dauphine, LEDa, DIAL - Décembre 2008.

- N° 76 *Market Access and Specialization in Cash Crops: Vietnam's Expected Gains from WTO Accession*  
Barbara Coello, Paris School of Economics at the Laboratoire d'économie appliquée - Institut national de recherche agronomique (LEA -INRA) - December 2008.
- N° 77 *The Banking System of Vietnam after the Accession to WTO: Transition and its Challenges*  
François-Xavier Bellocq et Arthur Silve, département de la Recherche, AFD - December 2008.
- N° 78 « L'itinéraire professionnel du jeune africain » Les résultats d'une enquête auprès de jeunes leaders africains sur les « dispositifs de formation professionnelle post-primaire »  
Richard Walther, consultant ITG, Marie Tamoifo, porte-parole de la jeunesse africaine et de la diaspora  
Contact : Nicolas Lejosne, département de la Recherche, AFD - janvier 2009.
- N° 79 Le ciblage des politiques de lutte contre la pauvreté : quel bilan des expériences dans les pays en développement ?  
Emmanuelle Lavallée, Anne Olivier, Laure Pasquier-Doumer, Anne-Sophie Robilliard, DIAL - février 2009.
- N° 80 Les nouveaux dispositifs de formation professionnelle post-primaire. Les résultats d'une enquête terrain au Cameroun, Mali et Maroc  
Richard Walther, Consultant ITG  
Contact : Nicolas Lejosne, département de la Recherche, AFD - mars 2009.
- N° 81 *Economic Integration and Investment Incentives in Regulated Industries*  
Emmanuelle Auriol, Toulouse School of Economics, Sara Biancini, Université de Cergy-Pontoise, THEMA,  
Comments by : Yannick Perez and Vincent Rious - April 2009.
- N° 82 Capital naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie - Etude 1. Mesures de la « richesse totale » et soutenabilité du développement de la Nouvelle-Calédonie  
Clément Brelaud, Cécile Couharde, Vincent Géronimi, Elodie Maître d'Hôtel, Katia Radja, Patrick Schembri, Armand Taranco, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, GEMDEV  
Contact : Valérie Reboud, département de la Recherche, AFD - juin 2009.
- N° 83 *The Global Discourse on "Participation" and its Emergence in Biodiversity Protection*  
Olivier Charnoz - July 2009.
- N° 84 *Community Participation in Biodiversity Protection: an Enhanced Analytical Framework for Practitioners*  
Olivier Charnoz - August 2009.